# DAMOCLÈS

## *INDUSTRIES D'ARMEMENTS :*

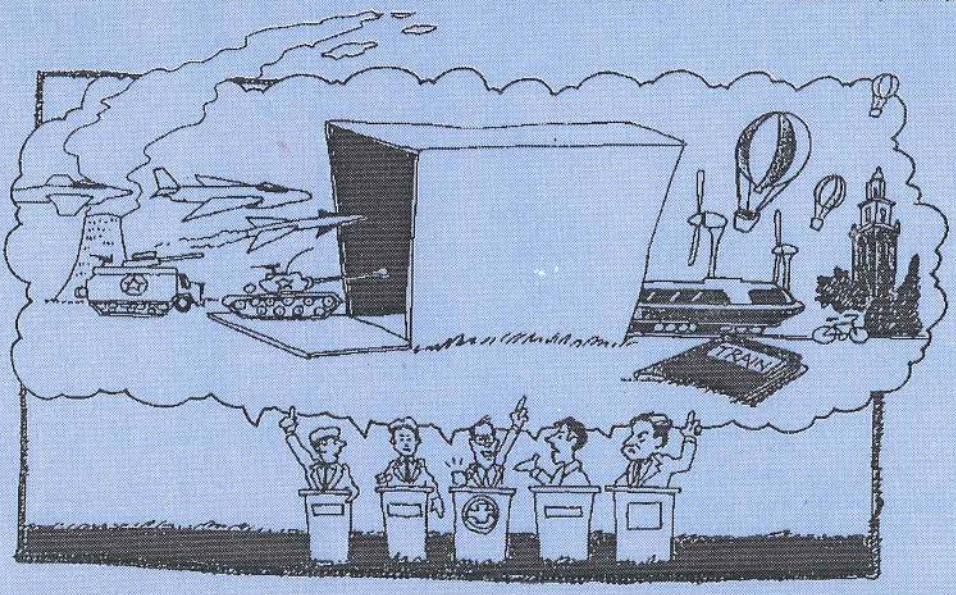


# Comment réussir la reconversion ?

- *Traité contre les essais nucléaires, Avis de la Cour internationale de Justice, Rapport de la Commission de Canberra :*
  Vers l'élimination des armements nucléaires ?
- *Polynésie : enquête sur les effets des essais nucléaires*

REVUE DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES SUR LA PAIX, LES CONFLITS ET LA SÉCURITÉ MUTUELLE

n° 70 - 3ème trimestre 1996 — FF. ISSN 0296-1199

# DAMOCLÈS

REVUE TRIMESTRIELLE DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES SUR LA PAIX, LES CONFLITS ET LA SÉCURITÉ MUTUELLE

Responsable de la rédaction :
**Patrice Bouveret**

Comité de rédaction :
**Bruno Barrillot, Patrice Bouveret, Belkacem Elomari, Michel Robert, Jean-Luc Thierry, Frédéric Rollet Manus**



B.P. 1027 — 69201 Lyon Cedex 01
Tél. (33) 78 36 93 03 — Fax : (33) 78 36 36 83
Internet : www.obsarm.org


## SOMMAIRE


Edito ..... 3

***Dossier***

**Industries d'armements**

- Comment réussir la reconversion ? ..... 4
- Pilotage par le civil : un défi pour le XXIe siècle ! ..... 12
- Brest face à son avenir ..... 16

***Documents***

**Vers l'élimination des armes nucléaires ?**

- Avis de la Cour internationale de Justice ... 25
- Rapport de la Commission de Canberra ..... 29
- Programme d'actions en vue de l'élimination des armes nucléaires ..... 33
- Polynésie : enquête indépendante sur les effets des essais nucléaires ..... 35

***Rubriques***

- La vie du Centre ..... 43
- Notes de lecture ..... 45
- Bulletin d'abonnement ..... 51



OBSERVATOIRE

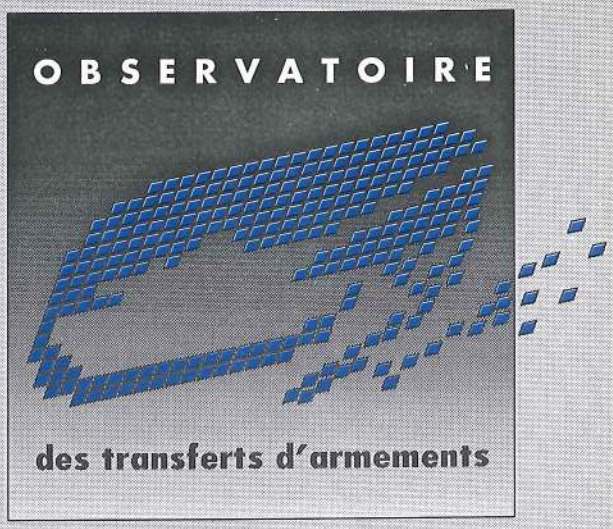

des transferts d'armements

# 3615 OBSARM

***pour tout savoir sur les transferts d'armes de la France et les différentes publications et activités du CDRPC...***

La lettre de l'Observatoire
des transferts d'armements - 3/96
Les chiffres du trimestre
76
Urgente reconversion
septembre 1996 • 20 F

**La septième édition de *La lettre de l'Observatoire* vient de paraître.**

***Dossier* : Les mines antipersonnel doivent être interdites**

***Abonnement : 80 F. pour 4 n°***

# Chassez le naturel...

*Alors que nous bouclons ce numéro, le gouvernement vient de rendre publique son choix de confier à Matra le soin de reprendre Thomson. La manière dont la presse a réagi à cette décision n'est pas sans nous poser question.*

*En effet, une fois passé l'effet de surprise — Alcatel, le "favori", ayant été écarté par le pouvoir — la presse s'est faite l'écho des interrogations, du refus, de voir l'État brader tout un secteur de l'économie — la filière de l'électronique grand public —, mais sans beaucoup insister sur le fait que cette décision s'inscrit parfaitement dans la logique de réorganisation de l'appareil militaire — dans ses différents volets : opérationnels, industriel, etc. — telle que Jacques Chirac l'a rendu publique en février dernier.*

*De même mettons de côté pour une fois la question récurrente du manque de transparence dans le processus de décision : le choix final est le résultat d'un compromis entre une poignée de personnes au sein des cabinets ministériels et de l'Élysée, sans aucun débat, même au niveau de la représentation parlementaire...*

*Si l'on s'en réfère aux quelques informations rendues publiques, les deux offres — celles de Matra et d'Alcatel — étaient comparables sur le plan financier, elles avaient chacune leur cohérence interne. Ce qui était en jeu, c'était la logique politique différente sous-tendue par les deux protagonistes... Très schématiquement :*

*— du côté de Matra, une logique "militaire" avec la construction d'un grand pôle centré sur le militaire ;*

*— et du côté d'Alcatel, une logique "civile... C'est la production civile qui doit tirer vers le haut la production civile.*

*Le choix de Matra contre Alcatel, correspond à la volonté de constituer* « un ensemble intégré capable de fournir des systèmes d'armes clés en main, avec une force de frappe commerciale à l'exportation sans équivalent sur le marché européen », *selon l'explication fournie par Alain Juppé aux députés à l'Assemblée nationale lors de la séance du mercredi 16 octobre*[1].

*Comment ne pas s'interroger justement sur cette logique-là qui continue de mettre la technologie militaire au cœur du développement industriel de la France ? Car cette cohérence affichée par Chirac dans la mise en place d'une politique militaire forte a un coût, qui revêt une forme quasi caricaturale avec la privatisation de Thomson : l'abandon de la production civile. Et là malheureusement, il faut bien le reconnaître les commentaires dans la presse ont été plus que discrets... Venant, malheureusement, justifier les craintes dont* Damoclès *s'est déjà fait à plusieurs reprises l'écho sur* « le degré et l'ampleur des irréversibilités que le système de production d'armes a provoquées sur l'économie et la société française »[2]

*D'où le choix de cette interrogation sur la reconversion comme trame au dossier de ce numéro. Il s'agit-là d'un débat primordial si l'on veut sortir de cette logique "militaire" qui reste celle de la France.*

*Question subsidiaire : en choisissant Matra pour constituer un pôle dominant dans l'électronique de défense, le gouvernement n'a-t-il pas voulu aussi garder en réserve Alcatel pour la constitution d'un pôle "nucléaire" — dont les imbrications entre le "civil" et le "militaire" ne sont plus à démontrer —, avec la fusion prévue de Framatome/GEC-Alsthom dont Alcatel sera le maître d'œuvre et l'opérateur ?*

**Patrice Bouveret**

1) Selon les propos rapportés dans *Le Monde* du 18/10/96.

2) Claude Serfati, *Production d'armes, croissance et innovation*, Economica, coll. Approfondissement de la connaissance économique, Paris, 1995, p. 6.

Ont participé à ce numéro :

*Louis Aminot*
*Bruno Barrillot*
*Patrice Bouveret*
*Christian Brunier*
*Belkacem Elomari*
*Thérèse & Édouard Haond*
*Jean-Louis Moynot*
*Michel Robert*
*Frédéric Rollet Manus*
*Han Seur*
*Pieter de Vries*

La reproduction des articles est autorisée à condition d'en indiquer la source et de nous faire parvenir un exemplaire de la publication.

**DAMOCLES** est édité par le **C**entre de **D**ocumentation et de **R**echerche sur la **P**aix et les **C**onflits.

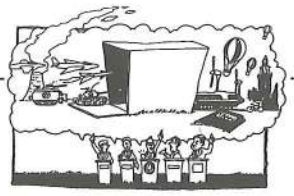

# INDUSTRIES D'ARMEMENTS Comment réussir la reconversion ?

*Le club de réflexion* Confrontations, *présidé par Philippe Herzog, a organisé le 6 mai dernier un séminaire ayant pour thème :* "Comment réussir la reconversion des industries d'armements ? Politique de développement civil et politique de défense". *Débat important à l'heure où le gouvernement s'est lancé dans une vaste opération de restructuration de l'industrie d'armements. C'est pourquoi nous publions l'intervention que Jean-Louis Moynot, spécialiste de ces questions, a prononcé lors de ce séminaire. Elle permet de pointer les différentes questions et les enjeux sous-jacents soulevés par cette restructuration à court ou à moyen terme. L'auteur plaide pour une sortie par le haut de la crise de ce secteur : c'est-à-dire la création et le développement de nouvelles industries, afin de ne pas laisser se dégrader la concentration des ressources mobilisées jusque-là dans la course aux armements. Le débat est ouvert. Nous le poursuivrons ici même. Nous remerçions l'auteur et* Confrontations *pour l'autorisation de publier cette contribution.*

**Jean-Louis Moynot***

Phénomène central de notre époque, la mondialisation affecte non seulement l'économie, mais la plupart des domaines de la vie humaine en société. En fait ce mouvement condense deux tendances : la constitution progressive d'un espace unique à l'échelle du monde et l'interdépendance croissante des phénomènes particuliers entre eux. C'est ce qu'exprime bien le mot anglo-saxon de globalisation (un tantinet barbare en français) signifiant que de multiples phénomènes se conjuguent et se répercutent à travers la planète, accélérant l'histoire, rétrécissant l'espace, ébranlant les conditions antérieures d'existence pour les groupes comme pour les individus. Tout s'y mêle : aussi bien l'environnement que la démographie, la rencontre des cultures, l'extension des médias, et bien entendu la politique, l'économie et la finance. On ne voit pas comment la production et le commerce des armes pourraient ne pas être affectés.

Ceux qui savent en tirer parti dans de nouvelles sphères d'activité peuvent accumuler très vite des avantages et des richesses considérables. Mais, dans l'ensemble, ce phénomène a d'abord des effets déstructurants, déstabilisants et par conséquent inquiétants. Il importe donc d'en comprendre les implications pour y trouver les meilleures réponses possibles.

## Le problème du financement de la recherche

Dans sa composante industrielle, la mondialisation est inséparable de la place centrale prise par la science[1] et la mise en valeur du potentiel scientifique. La révolution de l'intelligence, qui affecte d'un même mouvement la science et toute la sphère du travail, a en particulier pour conséquence majeure la montée des coûts de recherche et du développement technologique dans l'économie industrielle. Et la dimension mondiale des marchés de masse s'avère de plus en plus être la réponse que les grandes entreprises ont trouvé pour assurer le financement de la recherche-développement.

Ces phénomènes travaillent les industries d'armements d'une manière toute particulière. La caractéristique historique de celles-ci est en effet d'être avant tout nationales, liées au système de défense d'un État-nation. Or, quel que soit l'effort qu'un pays consacre à sa défense, il est aisé de comprendre que la montée des coûts rencontre des limites dans le cadre de budgets publics. Alors que ces budgets nationaux ne suffisent plus à financer l'investissement technologique purement militaire (souvent couvert par le secret-défense, donc impossible à valoriser par des brevets), le financement de la recherche et développement de certains secteurs civils, rendu possible par les marchés de masse mondiaux (informatique, télécommunications, multimédia, mais aussi matériaux nouveaux, biotechnologies, etc.), a fait apparaître des technologies et produits civils plus performants et moins chers que ceux développés dans la sphère militaire. De là proviennent différentes évolutions que l'on qualifie de *« phénomène dual »*. Pour commencer, les équipementiers et systémiers militaires ont commencé à acheter des technologies et des composants civils "sur étagère". Puis, réciproquement, passant au crible les technologies développées dans un but militaire, les experts se sont rendu compte qu'une bonne partie d'entre elles, non décisives pour la performance spécifique, pouvaient sans inconvénient être valorisées dans des applications civiles. C'est ainsi qu'est née la notion de technologie "duale", ou à double usage.

Puis les entreprises de défense, qui avaient parfois aussi des activités civiles, ont cherché à développer celles-ci (notamment pour compenser la limitation ou la réduction des productions militaires) dans une stratégie telle que chacun des deux domaines se nourrisse des ressources développées dans l'autre. En France, on a ainsi assisté à un renversement de proportions entre le militaire et le civil dans l'industrie aéronautique et spatiale, par exemple à l'Aérospatiale et à la Snecma. Il faut d'ailleurs observer que ce basculement a pu être réalisé en s'appuyant à la fois sur des programmes civils à financement public et sur des coopérations européennes et internationales (Ariane, Airbus, Snecma/General Electric) pour des marchés mondiaux.

Bien entendu, le phénomène ne se limite pas à la France. Il a été perçu, analysé, systématisé en premier lieu aux États-Unis où dès la fin de la décennie 70 est apparue une abondante littérature sur ce sujet, rassemblée et synthétisée un peu plus tard dans l'environnement du Congrès. Au demeurant, même dans la période où se poursuivait encore la course aux armes nucléaires stratégiques, les politiques technologiques et industrielles territoriales (à l'échelle des États et des grands centres industriels) s'appuyaient sur des financements du DOD pour promouvoir des développements à double usage tournés vers le marché mondial.

On peut percevoir dans ce phénomène, de façon indirecte, les limites auxquelles se heurtent le financement national du développement scientifique et industriel des armes modernes. Même les États-Unis, pays le plus avancé et le plus puissant en la matière, l'ont ressenti d'abord pendant la période de dépenses massives et croissantes qui s'est poursuivie jusqu'en 1987 et le ressentent a fortiori aujourd'hui où les crédits d'équipement de leur budget de défense ont diminué de plus de 60 %, en maintenant et même au-delà le niveau des crédits de recherche sur les armes du futur.

***Le "phénomène dual" a permis aux industries nationales de défense de repousser l'échéance de la mise en question de leur structure et de leur relation à l'État***

Dans une certaine mesure le *« phénomène dual »*, allié à la coopération industrielle internationale pour des marchés civils mondiaux, a permis aux industries nationales de défense de repousser l'échéance de la remise en question de leur structure et de leur relation à l'État. L'exportation d'armements a aussi été, de longue date, un moyen de financer le développement par l'élargissement des marchés. Mais cela rencontre des limites, car aujourd'hui c'est le marché mondial qui se contracte, en dépit de l'instabilité et des conflits régionaux.

## Remise en cause des industries nationales

La globalisation portera donc désormais atteinte, dans leur structure même, au caractère national d'industries d'armements à vocation générale, voire même spécialisée. Il existe d'ailleurs peu de pays dotés d'une base industrielle de défense capable de produire toutes les catégories d'armes et d'équipements. Et il en existera d'autant moins dans l'avenir que plusieurs nouveaux pays industriels commencent à les concurrencer dans certains domaines.

Les États-Unis ont récemment provoqué la fusion des deux plus grands de leur industrie militaire : Lockheed et Martin Marietta. On ne peut guère aller plus loin dans un cadre national. De telles opérations sont difficiles à réaliser. Elles permettent sans doute des économies d'échelle et d'allocation de ressources. Mais leurs conséquences sont telles que seule l'autorité de l'État (tutelle régalienne et source unique du financement hormis l'export qu'il contrôle) peut y contraindre. Dès que la part du domaine

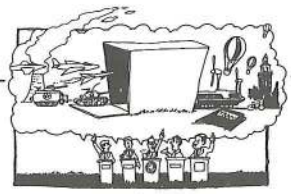

civil sur des marchés mondiaux est essentielle la concurrence et les divergences de stratégies rendent très difficiles les regroupements nationaux dans un pôle unique. On l'a constaté entre Boeing et Mac'Donnell Douglas. La fusion n'est envisageable qu'en cas de complémentarité[2].

*La conversion consiste à engager dans un domaine civil promis à un développement rapide et compétitif, une proportion des ressources humaines et technologiques essentielles aux métiers de base de l'entreprise, telle qu'elle induise un nouvel équilibre entre les principaux domaines d'activité de la dite entreprise.*

En Europe occidentale, les regroupements déjà opérés en Allemagne montrent durement leurs limites. Les pertes de Daimler-Benz Aerospace, contraint de vendre Fokker, la crise des chantiers navals, et d'autres exemples en sont l'illustration. On peut sans doute mettre en cause le caractère aventureux de certaines stratégies d'acquisitions. Mais dans le contexte mondial actuel, aucune grande entreprise ne peut consolider ses positions sans renforcer ses spécialités par des acquisitions d'entreprises qualifiées qui apportent à la fois des ressources et des marchés. Le moyen de les acquérir est souvent de les reprendre lorsqu'elles sont en difficulté. Et cela aussi a un coût, a fortiori quand la conjoncture globale est défavorable pendant plusieurs années. En résumé, derrière l'incertitude des stratégies et de leur mise en œuvre, on retrouve une donnée fondamentale de la mondialisation : l'insuffisance des ressources d'un État-nation pour assurer l'autosuffisance globale dans les secteurs avancés de la science, des technologies et de l'industrie. Ce qui est vrai pour les États-Unis l'est a fortiori pour les pays européens de moindre dimension.

## Les changements géostratégiques

On peut observer que la politique militaire et industrielle annoncée par le président de la République, concrétisée notamment par la loi de programmation militaire et par une politique industrielle dans le secteur de l'armement, se situe bien dans cette problématique. Elle entend réaliser des regroupements et des pôles d'excellence français, mais dans la perspective d'une défense européenne et en vue de la constitution de groupes européens.

Enfin, la fin de la guerre froide, les changements politiques dans les pays de l'Est de l'Europe et l'éclatement de l'URSS n'ont pas seulement déterminé des ruptures radicales (notamment l'effondrement de la production d'armements) dans ces pays. Ces événements ont aussi bouleversé les données de la sécurité et de la défense sur toute la planète. On est passé d'une configuration des rapports mondiaux polarisée par l'antagonisme entre deux blocs militaires, à une situation ouverte, mais instable en raison des séquelles de la situation antérieure et d'une série d'autres facteurs de conflits potentiels, qui se développaient dans le monde tout en étant partiellement masqués par la tension entre les blocs. Un des deux blocs a disparu, son organisation militaire a été dissoute. L'autre organisation est de ce fait dépourvue de son fondement initial et se cherche une nouvelle légitimité. La situation à l'Est n'est certes pas encore stabilisée. La mise en application des accords de réduction des armements s'avère difficile. Les "partenaires" que deviennent progressivement les pays occidentaux et la Russie n'ont pas encore trouvé les conditions d'une coopération équilibrée. Parallèlement, la globalisation et les transformations du monde suscitent dans la plupart des régions de la planète une crise et des résurgences conflictuelles des identités nationales. Les conflits ethniques, les fondamentalismes, prennent une acuité et des proportions inquiétantes. Le fossé entre pays riches et pays pauvres s'élargit, alors que de nouveaux pays industriels s'affirment, et que montent les ambitions et la puissance de très grands pays dans plusieurs régions du monde. En résumé, les données géostratégiques sont bouleversées, la situation mondiale est instable et tout conflit particulier porte en lui des dangers pour le reste du monde. Pour chaque pays ou groupe de pays et pour l'ensemble des nations, cela signifie que les conditions de la sécurité et de la défense sont radicalement changées. On voit apparaître de nouvelles stratégies de défense, de nouvelles configurations des forces armées et des interventions militaires, des programmes d'équipement et des armements modifiés en conséquence.

Les changements géostratégiques et leurs conséquences sur les politiques de défense conduisent nécessairement à reconsidérer les programmes d'équipement des forces et d'activité des industries de défense. La réponse que ces programmes concrétisent vis-à-vis de nouvelles menaces ne compense cependant pas la baisse massive des dépenses d'équipement militaire induite par la réduction quantitative des forces et des armes stratégiques et conventionnelles entre l'Est et l'Ouest. Cette baisse (de deux tiers en dix ans aux États-Unis) induit une tendance mondiale — liée à la résorption des déficits budgétaires — qui contracte, en dépit de contre-tendances dans quelques pays, le marché mondial des ventes d'armes.

## La conversion comme changement

Le mot conversion a de multiples sens. En français, l'édition de 1885 du *Littré* lui en donne cinq. En résumé :

1°) action de tourner (le plus souvent terme de théorie militaire ou de marine) ;

2°) transmutation (des métaux vils en or) ou changement de forme (des écus en pièces de cinq francs, des toises en mètres, etc.) ;

3°) terme de logique (changer le sujet en attribut et réciproquement dans une proposition) ;

4°) terme d'arithmétique ou d'algèbre (autre manière d'exprimer un nombre ou une équation) ;

5°) action de tirer les âmes hors d'une religion qu'on croit fausse pour les faire entrer dans une religion qu'on croit vraie (par extension, retour à une bonne conduite).

En résumé, qu'il s'agisse du fond ou de la forme, la constante du mot est d'exprimer un changement global et radical qui s'applique à un même objet. Il peut s'appliquer à l'essence objective des choses, mais aussi à l'attitude subjective des hommes impliqués.

Ces caractéristiques : globalité, radicalité, dimensions objective et subjective de l'action se retrouvent dans l'emploi du mot et dans les connotations qu'il prend lorsqu'il se rapporte aux industries de défense.

Il faut d'abord observer que les exemples de conversion complète d'entreprises industrielles sont rares. Ce n'est qu'en cas de guerre menaçant le propre territoire d'un pays qu'on déménage les usines d'armement ou quand la menace exige un effort exceptionnel qu'on fait cesser toute production civile à certaines entreprises pour les faire entrer dans la production militaire. Il est intéressant de noter qu'on n'emploie pas dans ce cas le terme de conversion. Réciproquement, c'est seulement lorsque cesse une guerre qui a mobilisé toutes les forces d'un pays que celui-ci est amené à faire cesser toute production militaire dans des entreprises qui s'y consacraient entièrement. De telles conversions s'inscrivent alors dans un vaste effort national de reconstruction et de modernisation. Elles passent parfois par une phase voisine de la table rase, dans un renouvellement très important de l'équipement et du personnel[3].

Depuis le début du siècle, pour l'Europe, les États-Unis, puis l'URSS et ses satellites, de telles situations de passage sans transition de la paix à l'effort de guerre, ou de la guerre à la paix, ne se sont rencontrées que lors des deux guerres mondiales. Ce sont elles d'ailleurs qui ont déterminé pour l'essentiel la puissance relative, les capacités d'avenir, les spécialités et configurations spécifiques de chaque grande industrie nationale d'armements.

Aux stades technologiques atteints en 1939, les ingénieurs et les scientifiques engagés dans des travaux militaires pouvaient changer d'activité sans trop de difficulté et les usines taylorisées restaient potentiellement polyvalentes, surtout lorsqu'elles avaient un passé civil d'avant-guerre. Il ne s'est agi, dans beaucoup de cas, que de retourner à des productions et des marchés civils, en phase de réorientation de l'ensemble de l'économie et avec l'aide de l'État. Il s'est agi aussi, et c'est un autre problème, de reconstituer des industries, civiles et militaires qui avaient été détruites ou démantelées par la guerre. Il existe néanmoins des exemples, notamment aux États-Unis, d'établissements créés pour la production d'armements pendant la seconde guerre mondiale qui ont été entièrement convertis après-guerre à une activité civile.

## La problématique nouvelle de la conversion

La problématique est sensiblement différente aujourd'hui. On ne se trouve pas dans une phase d'alternance entre guerre et paix, mais dans une phase de transition entre une course scientifique, technologique et industrielle aux armes nucléaires stratégiques et aux armes conventionnelles sophistiquées, et un avenir qu'il est extrêmement difficile de prévoir. La seule chose certaine est que la phase de surarmement en compétition entre les deux blocs s'est achevée par la désagrégation de l'un des deux. Mais les données d'aujourd'hui sont ambivalentes à plusieurs points de vue. C'est une situation beaucoup moins claire que celle de l'après-guerre.

De surcroît, dans cette période de plus de 45 ans après la seconde guerre mondiale, la constitution des arsenaux nucléaires et des forces conventionnelles considérables a été présentée et considérée de part et d'autre comme une condition de la paix. Même si cela est discutable, cette théorie de la dissuasion[4] a profondément marqué les esprits. Particulièrement chez les spécialistes, elle induit une résistance plus ou moins consciente à l'idée et à l'action de la conversion du militaire au civil.

Le rôle central de la science, la spécificité des recherches et des développements militaires compliquent encore le problème. Sans que cela contredise le "phénomène dual", les centres spécialisés, notamment dans le nucléaire militaire, sont des objets coûteux et pratiquement pas convertibles dans leur ensemble. Les scientifiques eux-mêmes, spécialisés dans des domaines extrêmement "pointus", ne trouvent pas facilement à s'employer à d'autres finalités. La création en Russie, par les États-Unis, l'Europe et le Japon, du Centre international pour la science et la technologie en témoigne : pour empêcher la dissémination des cerveaux "nucléaires" il a fallu créer une structure de coopération sur les sujets de leur compétence, qui ne sont par particulièrement civils[5].

Au demeurant, le "phénomène dual", fruit de la longue période de compétition scientifico-militaire dans le contexte de la globalisation, était déjà présent au départ de cette phase. La création du CEA en France n'avait pas seulement pour but de développer les usages pacifiques de l'énergie atomique. Et c'est sur la base de résultats acquis que le général de Gaulle a pu prendre l'option de la constitution d'une force nucléaire française.

Cet exemple illustre bien le fait que le "phénomène dual", beaucoup plus développé aujourd'hui dans le contexte de la globalisation, ne pousse pas nécessairement à la conversion du militaire au civil.

Enfin, comme cela a été amplement développé, les industries d'armements traversent une phase critique dans laquelle, tout en sachant que leur potentiel technologique rend possible leur développement sur des marchés civils et peut être enrichi par là, elles ont inévitablement tendance à se concentrer sur leur repositionnement dans leur métier principal et/ou traditionnel. Greffées sur une culture industrielle de forte consistance, toutes ces

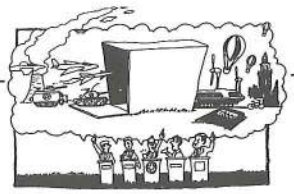

données de la période expliquent aisément que la conversion "chez soi" n'ait pas bonne presse dans les industries de défense, pas plus chez nous qu'en Russie. On lui préfère la notion de diversification, qui laisse au centre le métier industriel d'armement et s'efforce de gérer au mieux ses retombées possibles dans des domaines civils.

Et cela a un inconvénient majeur : au moment précis de l'inévitable réduction de certaines capacités de production militaire, alors qu'il serait plus nécessaire que jamais d'engager des ressources essentielles (humaines et technologiques) dans une configuration différente pour développer un domaine nouveau à vocation alternative, on est incapable de le faire et condamné à penser la restructuration comme un recentrage sur le métier de base en éliminant la diversification.

En conclusion de ces observations sur les conditions générales et le contexte actuel de putatives conversions d'entreprises et d'industries de défense à des domaines civils, on peut donner un premier sens hypothétique à cette action : *la conversion consiste à engager dans un domaine civil promis à un développement rapide et compétitif, une proportion des ressources humaines et technologiques essentielles aux métiers de base de l'entreprise, telle qu'elle induise un nouvel équilibre entre les principaux domaines d'activité de la dite entreprise.*

Cette définition n'implique pas une conversion totale de l'entreprise. Elle correspond à la notion, plusieurs fois évoquée, de conversion partielle. En revanche, dans son champ partiel, elle recouvre une transformation radicale et globale de forme et de fond : de forme dans la configuration des ressources en fonction de la stratégie produits/marchés du domaine nouveau ; de fond dans la nature même de l'activité, civile au lieu de militaire, différente en termes de produits, d'usages, donc de clients et de marchés. Enfin, cette "conversion partielle", déterminant l'entrée sur de nouveaux marchés, est conforme aux stratégies technologiques qui s'imposent de plus en plus dans le contexte de la globalisation[6] : assurer la situation de l'entreprise dans le long terme par une configuration unique de ressources technologiques avancées, et valoriser ces ressources parallèlement et/ou successivement dans des domaines, sur des produits et des marchés complètement différents où l'on s'efforce d'être le premier entrant.

Dans cette optique, la conversion nécessite une stratégie technologique, ce qui est généralement le cas dans les industries d'armements. Cela implique qu'elle est plus difficile à mettre en œuvre dans les domaines classiques et conventionnels que dans les domaines avancés. Mais le concept peut se décliner : il peut s'agir de domaines réellement nouveaux ou de solutions et technologies nouvelles dans des domaines existants.

Une conversion partielle est presque synonyme de restructuration puisqu'elle implique une reconfiguration des ressources, et un nouvel équilibre des domaines d'activité, nécessairement restrictif du poids relatif d'une ou plusieurs activités antérieures.

En dernier lieu, puisqu'il s'agit de promouvoir des activités civiles dans le contexte de la globalisation, celles-ci s'affrontent le plus souvent à un marché potentiellement mondial, même s'il est indispensable de s'appuyer sur un marché national ou régional pour aller conquérir les marchés sur tous les continents.

Ce premier sens de l'action de conversion des industries de défense est applicable à toutes les entreprises d'armements de technologies avancées à travers le monde.

## S'intégrer à l'économie mondiale

Il y a un second sens à l'action de conversion plus ou moins fort selon les pays (qui culmine dans les pays de l'Est) : s'intégrer davantage dans l'économie mondiale par la dimension des marchés, par la coopération industrielle internationale, par les restructurations et les alliances à cette échelle.

Ces définitions de la conversion s'appliquent à l'entreprise et aux industries de défense par elles-mêmes et pour elles-mêmes. Elles caractérisent une action, ou plutôt un processus mû par un ensemble d'actions ordonnées par des stratégies industrielles. Au niveau de l'entreprise elles supposent une taille et une configuration de ressources permettant une autonomie suffisante de cette stratégie.

Mais cela ne représente que l'enveloppe d'un faisceau de stratégies autonomes et non coordonnées, et non pas une politique d'ensemble de la conversion. Il est donc nécessaire d'inscrire ces deux sens stratégiques dans les dimensions de niveau intermédiaire entre la micro et la macro économie :

— les stratégies de branches industrielles existantes et le développement de nouvelles industries ;

— la reconversion économique des territoires désertés par l'industrie de défense ;

— sous un autre angle, la conversion ou le démantèlement des armes proprement dites et celle des personnels militaires qui ne sont que partiellement séparables de la conversion des industries d'armements.

En ce qui concerne les stratégies de branche, la question clé à court terme qui est du ressort gouvernemental, est de faire les choix pertinents de regroupement et de restructuration.

La détermination de ces choix peut s'opérer en fonction d'une politique d'alliances et de coopération qui renforce les positions dans la concurrence internationale.

Le développement de nouvelles industries n'est pas une pure utopie : nouveaux besoins, environnement, en sont des exemples.

Au niveau territorial, le but du partenariat entre les autorités publiques et les entreprises en phase de restructuration et de conversion est de tirer le meilleur parti possible de la conjugaison des ressources existantes pour mieux répondre aux besoins locaux, régionaux, et prendre position dans la concurrence nationale et mondiale pour des domaines de spécialités existants ou à développer. On ne se trouve pas là dans la logique même de la conversion du "sujet entreprise" mais plutôt dans ce qu'on appelle couramment la reconversion écono-

mique et le redéveloppement de territoires frappés par la disparition partielle ou totale d'une industrie dominante traditionnelle. Pour les industries de défense, le problème est différent de celui des mines ou de la sidérurgie mais il y a des points communs. Il existe de multiples références d'expériences régionales ou locales dans ce domaine que ce soit aux États-Unis ou en Europe.

Généralement, les chantiers régionaux ou locaux de reconversion s'appuient autant que possible sur les ressources scientifiques, technologiques et industrielles existantes pour "externaliser" et développer de façon autonome des activités utiles et rentabilisables, pour stimuler l'innovation, la création et le développement de nouvelles entreprises et de nouvelles activités. Le départ des cadres hors des grandes entreprises y contribue parfois. La création d'un tissu de PME complémentaire des grandes entreprises et des centres scientifiques dépend largement de la dynamique d'ensemble de ces processus territoriaux.

Sur la situation française, j'observe que Jacques Chirac est le premier responsable politique à affronter ouvertement un problème devenu critique pour la France. Il y a toutes sortes de raisons de contester certains aspects importants de sa politique militaire, mais cette détermination lui donnera certainement un avantage politique, même si elle lui vaut aussi beaucoup d'ennuis. Évidemment ces décisions nous confrontent à des ruptures lourdes de conséquences.

Mais si la stratégie de défense, la configuration des forces armées et leur doctrine d'emploi devaient être changées, a fortiori les industries d'armements — qui constituent le noyau dur de la technologie industrielle française — se trouvent depuis plusieurs années déjà dans une situation critique. Outre les réductions de crédits d'équipement et la contraction des marchés d'exportation, la mondialisation de la concurrence et la montée des coûts de recherche et développement les travaillent comme on l'a dit d'une manière bien particulière.

Je ne reviens par sur le phénomène dual mais notons en particulier que dans l'aéronautique où l'on avait fortement basculé vers le civil on s'est trouvé au cours des cinq dernières années face, en même temps, à la crise des marchés civils et à la contraction des marchés militaires. Enfin, la complexité et le coût croissants des programmes (chars, avions, systèmes spatiaux...) conduisent inévitablement à la coopération internationale (européenne en l'occurrence, mais pas exclusivement). On conçoit sans peine, dans de telles conditions, que le problème de la restructuration soit posé en grand. Et pour le poser dans sa vraie dimension, il fallait poser en même temps le problème de la reconfiguration stratégique. François Mitterrand ne l'a pas voulu[7] et aucun ministre de la défense, aucun premier ministre n'a eu la volonté de l'amener à s'engager dans cette voie. Sans doute cela est-il paradoxalement plus "facile" pour un pouvoir de droite, mais il n'empêche ! Quelle que soit la difficulté, l'avantage politique d'avoir posé ce problème le premier, et dans son ensemble, sera pour l'actuel président, au détriment des orientations qu'une politique alternative pourrait chercher à faire prévaloir.

## Les restructurations ne posent pas le problème de la conversion

Venons-en au fond. Le regroupement par pôles nationaux dans l'aéronautique, l'électronique professionnelle, l'équipement terrestre et la navale n'est, à mon avis, pas contestable en soi. L'alternative serait d'attaquer directement le chantier des alliances, spécialisations, rapprochements et fusions européennes. L'expérience montre que ces opérations sont très difficiles à réaliser et sans doute plus risquées. Mais elles sont urgentes et vont se cristalliser à bref délai. En fait, l'une et l'autre des approches ne s'opposent pas réellement. C'est plutôt une question de priorité chronologique dans la stratégie globale de restructuration, et cette priorité nationale souffrira inévitablement des exceptions. L'industrie française n'est pas seule et ne joue pas seule. Elle ne fera pas (même soutenue par l'État) tout ce qu'elle veut.

Deuxième remarque : le problème de la conversion n'est pas posé (politique de défense, sans aborder le désarmement) : la restructuration des industries d'armements sans chercher d'alternatives civiles, restreint les possibilités.

La principale difficulté de tout cela est que ces restructurations auront de lourdes conséquences en matière d'emploi (d'autant plus lourdes que leur réalisation a trop tardé) et qu'elles mettent inévitablement en cause les statuts sur lesquels se sont appuyées de longue date la défense et l'amélioration de la situation des travailleurs.

*Une conversion partielle est presque synonyme de restructuration puisqu'elle implique une reconfiguration des ressources, et un nouvel équilibre des domaines d'activité, nécessairement restrictif du poids relatif d'une ou plusieurs activités antérieures*

Dans l'absolu des idéaux, on ne peut pas prétendre que la réduction des emplois consacrés à l'armement soit une mauvaise chose. La question est : comment en retrouver autant et davantage dans des développements civils alternatifs et/ou corrélés à la production militaire (par les technologies, les métiers, la proximité territoriale, certains marchés, etc.) ?

Dans la pratique, la conversion radicale à une activité nouvelle d'une part importante des ressources d'une entreprise est une hypothèse de travail toujours extrêmement aléatoire. Et les opérations de reconversion sur les territoires sont une discipline approximative d'efficacité décroissante. Il n'empêche qu'il faut poser le problème de cette façon, tout en se battant vigoureusement et de façon réaliste pour limiter les dégâts. Dans le contexte actuel, du point de vue de l'emploi, il n'y a rien à gagner dans l'immédiat et seulement des coups à prendre. La tactique à court terme doit être de les limiter au maximum.

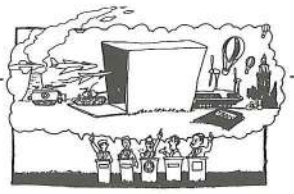



Cela, les syndicats savent le faire. Mais cela ne peut aboutir à des compromis fiables et acceptables que si les solutions qu'ils défendent aujourd'hui peuvent s'inscrire dans une stratégie à plus long terme, aussi bien du côté du pouvoir et des entreprises que du côté des salariés. Et c'est là que le bât blesse.

***Dans l'absolu des idéaux, on ne peut pas prétendre que la réduction des emplois consacrés à l'armement soit une mauvaise chose. La question est : comment en retrouver autant et davantage dans des développements civils alternatifs ?***

Le sens défavorable des évolutions subies dans la transition historique qui s'opère au niveau mondiale tient avant tout à l'absence de la construction d'une stratégie et d'une corrélation de forces sociales, économiques et politiques alternatives à celles qui prévalent aujourd'hui à l'échelle des phénomènes. Dire cela n'est pas poser un préalable intellectuel, ou stratégique, ou organisationnel. La stratégie et les forces se construisent en agissant. Mais ce qu'on peut faire à court terme par une mobilisation spécifique contre les conséquences des restructurations sans avoir soi-même des solutions appropriées à des orientations et objectifs viables dans le monde actuel, ne peut être que de la résistance qui limite provisoirement les dégâts.

Ce qui est vrai pour l'emploi l'est aussi pour les statuts (des entreprises et des personnels). Il y a même une corrélation négative entre les deux. L'incompatibilité entre les statuts des fonctionnaires ou des ouvriers d'État et le rapport de travail contractuel individuel et collectif des salariés des entreprises concurrentielles rend plus difficile la solution des problèmes de l'emploi. Et le statut administratif du service industriel de la Direction des constructions navales (DCN) est un obstacle majeur aux alliances et aux coopérations industrielles structurelles à moyen-long terme.

## Le modèle français incompatible avec la globalisation ?

En revanche, à court-moyen terme dans une optique défensive, le maintien du statut de la DCN est une garantie essentielle. La situation catastrophique de Giat Industries, "largué" dans la concurrence sans aucune préparation, sans adaptation de ses structures et de ses effectifs, et sans aucun effort réel de transformation de sa culture industrielle montre à quoi on pourrait s'attendre si l'on transformait d'emblée la DCN en société nationale. L'hypothèse d'un regroupement avec la construction navale civile aggraverait la menace à court terme. Elle est pourtant logique à long terme.

En fait, le problème des industries françaises d'armements sous tutelle de la Délégation générale pour l'armement (DGA) représente la quintessence de celui du modèle industriel français, colbertiste et structuré depuis la Révolution par la place de l'École polytechnique, des grands corps d'ingénieurs et des grandes écoles spécialisées qui leurs correspondent. Ce modèle a produit des réalisations remarquables, souvent inégalées dans les conditions historiques du développement des États nationaux (et de leurs empires). Mais il est incompatible avec la globalisation telle qu'elle s'impose aujourd'hui faute des conditions d'une alternative. Et surtout, par son caractère étatique, il est sans avenir, car autolimitatif de la coopération. Si on prend le cas limite des arsenaux, on est frappé des similitudes avec la crise des entreprises d'État du complexe de défense ex-soviétique. Le corps des ingénieurs de l'armement (sans équivalent dans le monde) présente des traits culturels communs évidents avec les scientifiques et les ingénieurs des secteurs de pointe de l'ancien VPK soviétique (haute technicité, éthique professionnelle et politique, bonne administration, inaptitude à la gestion et la stratégie industrielles). Nos ouvriers des arsenaux, qui ont une forte et remarquable culture industrielle, sont à juste titre indignés des dégradations qu'entraînent dans leurs établissements administrés l'application de critères de management qui sont étrangers à leur mode de fonctionnement. Et ce mode de fonctionnement administré ne correspond plus aux réalités économiques du monde actuel.

D'expérience, le passage de cela à l'entreprise compétitive sans tout détruire est extrêmement difficile. Mais le maintien des statuts et structures en l'état est exclu à terme. La thèse libérale américaine sur les industries de défense russes, est qu'il faut laisser tout cela crever et s'en remettre au marché pour construire autre chose. Cette façon de voir n'est bien sûr pas innocente. La vérité est que le système américain est bien adapté à la domination mondiale et que les États-Unis se sentent forts pour faire la peau des industries d'armement et du potentiel scientifique des autres pays. Ce n'est pas du tout l'intérêt des Européens ni en matière de sécurité, ni dans une optique de conversion.

Pour nous (comme pour la Russie ou l'Ukraine, mais de façon moins cruelle), l'industrie d'armement est le noyau fort de l'ensemble de notre industrie. Elle est heureusement bien moins surdimensionnée, beaucoup plus moderne, et pour une large part très bien intégrée dans l'économie mondiale. La similitude est qu'en jouant sa restructuration et sa conversion partielle, nous jouons l'avenir du potentiel industriel dans notre pays. C'est inséparable de la lutte pour l'emploi, mais l'enjeu ne se limite pas à l'emploi.

Il y a certainement des batailles à mener sur le terrain des spécialisations vis-à-vis des partenaires européens dans le secteur de l'armement. Mais le vrai problème est de faire surgir les conditions d'une conversion qui reprenne et valorise le potentiel. Par analogie de métiers et de culture, la principale possibilité se situe dans de grands programmes d'équipement civil et d'amélioration

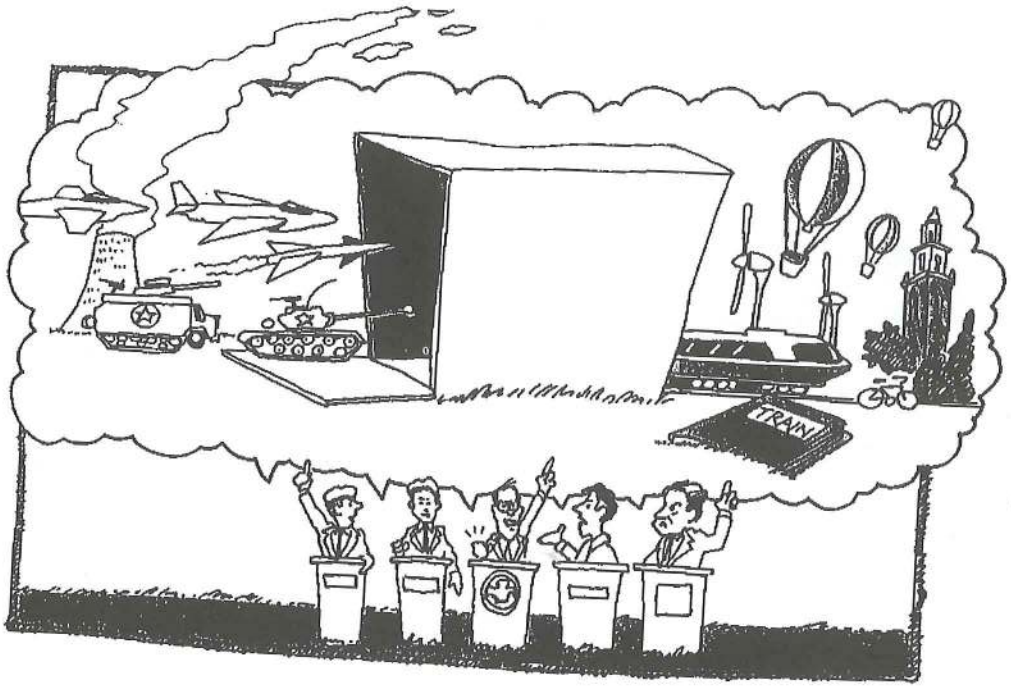


qualitative du fonctionnement des services associés, pour satisfaire les besoins d'aujourd'hui. A vrai dire l'essor de telles solutions (pour des raisons de financement et de compétitivité globale) exigerait que ces programmes soient internationaux, européens sans doute (les grands réseaux, l'environnement, la vie urbaine, etc.), mais aussi mondiaux et tournés vers le développement des pays pauvres et sous-industrialisés. Il s'agit de rien moins que de créer et développer de nouvelles industries.

toutes les possibilités de les faire se rejoindre : de l'immédiat au moyen terme, et d'une vision de long terme aux étapes du cheminement stratégique dans le sens des objectifs poursuivis.

A défaut de ce double mouvement on aura beaucoup de mal à déterminer quels sont les bons et les mauvais compromis dans les restructurations et quels sont les bons choix d'avenir. ▲

*Les intertitres sont de la rédaction*

## Seule alternative : de grands programmes d'équipements civils ?

Dans les meilleurs moments du dialogue américano-soviétique (1990-1991), des hypothèses de ce genre nt été évoquées entre industriels d'armement des deux ays pour ne pas laisser se dégrader la concentration de ssources qualifiées, mobilisées jusque là dans la course u surarmement. Bien sûr cela peut sembler utopique ujourd'hui, mais on peut concevoir des pas réalistes ns ce sens : par exemple, exiger une relance de l'investsement public dans les domaines civils. En deçà d'une lle politique, il ne faut rien négliger pour la "réparaon" en matière d'emploi sur les sites industriels. utrement dit, on ne peut sortir du problème de réducn et conversion des industries d'armements que par le ut. Mais à défaut, ou à mi-chemin, tous les efforts pour er dans ce sens doivent être soutenus.

Pour me résumer, ces considérations sur le courtyen et le moyen-long terme, sur la défense immédiate l'emploi et des structures industrielles vis-à-vis de la struction d'une perspective (grands objectifs, stratéd'actions, étapes), conduisent nécessairement à traler sur deux horizons de temps distincts, en cherchant

1) La science comme activité, et pas seulement comme état des connaissances. En technologie industrielle on sait bien que "l'état de l'art" ne cesse d'évoluer.

2) Ce qui est le cas pour Dassault et l'Aérospatiale.

3) Ce fut le cas en RDA où l'URSS avait démonté et confisqué les équipements industriels au titre des dommages de guerre.

4) On a aussi souvent qualifié l'accumulation des armes "d'équilibre de la terreur". Cela ne diffère pas fondamentalement de l'adage romain : *« Si vis pacem, para bellum. »*

5) On peut aussi observer à ce sujet que les États-Unis, s'ils ont réduit des 2/3 leur budget d'équipement, ont maintenu, et au-delà, le niveau absolu des recherches et développements pour les armes de l'avenir à l'intérieur de ce budget.

6) "Stratégie et politique technologique au Japon", J.-L. Moynot, *Politique industrielle*, n° 10, printemps 1990.

7) Il a préféré décider la suspension sine die des essais nucléaires, important à la fois en pratique et comme symbole. Il a aussi gelé le programme Hermès mais ne l'a pas supprimé. Mais il n'a pas posé le problème en grand.

***Jean-Louis Moynot, ancien dirigeant syndical, est conseiller d'Etat en service extraordinaire***

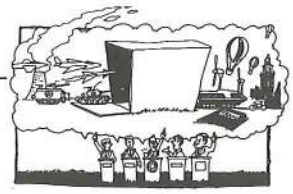

# INDUSTRIES D'ARMEMENTS Pilotage par le civil : un

*En complément à l'analyse de Jean-Paul Moynot sur les conditions nécessaires pour réussir la reconversion de l'industrie d'armement, nous publions d'une part un bilan réalisé par le collectif "diversification", mis en place par la CGT de Thomson ; et d'autre part une présentation de l'expérience menée sur la ville de Brest face à la restructuration dans les industries d'armements.*

**Patrice Bouveret**

Issu d'une quinzaine d'années d'activités syndicales, le document — dont nous publions un extrait ci-contre[1] —, ouvre un certain nombre de perspectives dont la mise en œuvre permettrait une réorientation des industries d'armements en direction d'une production civile. Des pistes importantes à l'heure où la crise sociale qui couvait depuis quelques temps déjà au sein des arsenaux, éclate au grand jour... En effet, comme l'explique les auteurs de ce bilan, la restructuration en cours *« suscite une rupture avec une certaine logique de la facilité qui conduisait, y compris les salariés des groupes concernés, à ressentir le complexe militaro-industriel plutôt comme une bonne chose »*.

Pourtant, depuis une dizaine d'années, c'est déjà environ 100 000 emplois qui ont été supprimés dans ce secteur. Et même si Charles Millon répète à l'envie qu'il n'y aura pas de *« licenciements secs »*[2], la restructuration engagée par le gouvernement devrait conduire à la suppression de 50 000 à 70 000 emplois d'ici 2002...

Les luttes pour le maintien des emplois et des acquis sociaux vont se développer et risquent de se durcir entraînant quelques difficultés pour les différents acteurs d'articuler la nécessaire résistance et le développement de propositions nouvelles *« pour orienter la réorganisation du militaire dans le sens de conforter la paix, le désarmement, le développement des emplois pour la réponse aux besoins des populations et pour leur sécurité »*, comme le note les syndicalistes CGT de Thomson. En effet, ni la privatisation (en ce qui concerne Thomson, par exemple), ni le développement des exportations d'armes, comme le propose l'actuel gouvernement[3], ne peuvent être une réponse satisfaisante au regard de l'enjeu du maintien et du développement de l'emploi en France.

Pourtant, comme le souligne l'éditorialiste d'*Alternatives économiques*, *« ce qui est vécu, avec raison, comme une catastrophe par les victimes de ces restructurations, est pourtant, à y réfléchir, une fort bonne nouvelle. [...] En bonne logique, la réduction du format des armées et de notre industrie d'armement, en libérant des milliers d'ingénieurs, techniciens et ouvriers hautement qualifiés, devrait se traduire par un développement de la production de marchandises et de services et par une amélioration de la prospérité générale. [...] Et pourtant, il n'en sera probablement pas ainsi. »*[4]

En effet, pour cela il aurait fallu notamment que le gouvernement tire les leçons des conversions industrielles du charbon, du textile ou de la sidérurgie. Or, remarque le député François Grosdidier, *« il m'est apparu que la reconversion de la défense nationale a été pensée, au cours de ces dernières années, sans considérer réellement ce capital d'expérience »*. Propos tenus au terme de la mission d'étude que lui a confié le premier ministre Alain Juppé, sur les dispositifs mis en place par l'Etat pour soutenir la reconversion[5]. ▲

1) *Pilotage de l'industrie électronique en France par le civil : un défi pour le XXIe siècle !*, une brochure de 16 pages diffusée par la CGT-Métallurgie, case 433, 263 rue de Paris, 93100 Montreuil.

2) Cf. l'interview du ministre de la défense Charles Millon dans *Le Monde* du 5/10/1996.

3) Le *Rapport 1996* de l'Observatoire des transferts d'armement,s qui vient de paraître, consacre son dossier aux liens entre les exportations d'armes et l'emploi. Voir présentation, page 15.

4) Philippe Frémeaux, "Bonne nouvelle", éditorial d'*Alternatives économiques*, n° 141, octobre 1996, p. 3.

5) *La reconversion : une ardente obligation. Rapport au premier ministre*, François Grosdidier, Paris, La documentation française, collection des rapports officiels, 1996, p. 12.

# défi pour le XXIe siècle !

Extrait

## Notre stratégie s'articule autour de sept thèmes de réflexion

**• Comment réorienter les industries de défense, dans un objectif de diversification, avec un pilotage par les activités civiles ?**

Il ne s'agit pas de faire "table-rase". Tout ce qui relève des hautes technologies en France a été piloté ou accaparé par le militaire. Même si à terme, il convient de changer de pilotage, ce changement ne peut s'opérer qu'en douceur. Sans rien casser. Il faut être capable à la fois d'extraire du militaire un certain nombre de savoir-faire mais aussi de commencer à changer les rapports du complexe militaro-industriel avec le reste du tissu économique privé, public et nationalisé. Il s'agit d'un changement total de logique qui implique en outre d'autres schémas de financement. Nous disons qu'à terme, ce changement sera bénéfique sur le plan social et sur le plan économique. Mais il faut être conscient que dans un premier temps, la démarche a un coût. Il s'agit d'un investissement : organiser les transferts de technologies, développer une approche "marketing", donner les moyens de coopérer dans et hors de l'entreprise..., tout cela nécessite de la formation, des embauches, une nouvelle organisation du travail.

**• Nous considérons que les sommes soustraites du budget de la défense ainsi que les fonds émanant des départements, des régions, de l'Europe, doivent intégralement être utilisés pour organiser cette mutation**

Se pose dès lors la question de l'affectation de ces fonds et de leur contrôle. On l'aura compris, il ne s'agit pas de se contenter d'orienter ces fonds dans le sens d'un accompagnement "social", à coup de plans de sauvetage aussi dispendieux qu'inefficaces.

Couverture de la brochure réalisée par la CGT-Thomson

**• C'est dès maintenant, et à partir de ces systèmes militaires, qu'on doit commencer à changer de fonctionnement**

Introduire de nouveaux paramètres, en particulier la démocratie, en s'appuyant sur la forte aspiration des gens à la diversification et à travailler pour répondre à des besoins utiles pour les hommes et pour la planète. Comme nous l'avons montré, presque tous les projets nouveaux sont proposés par les salariés, parfois hors de toute structure. Quand les structures de l'entreprise les prennent en charge, c'est bien souvent à l'initiative de salariés, de cadres, très "engagés" dans la démarche.

**• S'appuyer sur ces aspirations suppose des financements, l'ouverture d'espaces de dialogue ainsi que des droits nouveaux, individuels et collectifs**

Certains droits existent déjà au niveau des comités d'entreprise, des comités centraux d'entreprise, du comité de groupe, du comité de groupe européen, des conseils d'administration. Il convient de les utiliser

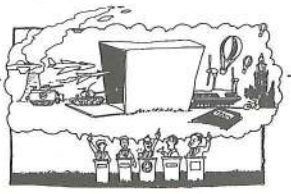

## Exemples de domaines et produits proposés par le personnel de Thomson

**Écologie**

détection des containers perdus, surveillance de fond de cuves, véhicules électriques, gestion des plates-formes off shore, détecteur de niveau d'oxygène...

**Sécurité automobile**

radar anti-collision, convoyage, détection de véhicules volés...

**Transports**

gestion de flotte, aide au contrôle aérien civil...

**Industrie**

radar de pêche, servo-valves...

**Handicapés**

prothèse auditive originale, détection d'obstacles pour non-voyants, souris laser, interprétation du langage...

**Multimédia**

base de données pour l'imagerie médicale et le secteur santé, stockage de masse et péri-informatique, communication sans fil entre PC...

Voici quelques projets qui répondent à de véritables besoins sociaux. Certains d'entre-eux arrivent en phase d'industrialisation, d'autres nécessitent pour leur mise en œuvre, décisions politiques et nouveaux financements. ▲

mieux et d'en exiger de nouveaux. Ne serait-il pas souhaitable par exemple de revendiquer comme à Brest la mise en place d'une commission de diversification dans chaque CE, CCE des sociétés Thomson mais également au niveau du groupe en France et en Europe, ainsi que des pouvoirs réels de contrôle des fonds de conversion. Il s'agit dès lors d'accroître ou d'affecter des budgets dans ces instances, voire d'étudier les dispositions juridiques nécessaires pour qu'elles puissent demander et obtenir l'octroi de fonds, comme par exemple ceux du dispositif européen Konver.

En matière de droits individuels, nous demandons par exemple que 10 % du temps de travail puisse être consacré, sans contrainte hiérarchique, à des activités élargies, à des projets alternatifs.

**• Pour être efficace, cette démarche implique un réel décloisonnement interne et externe.**

Le secret militaire qui fait loi dans ce type d'industries nuit à la diffusion des technologies. Actuellement, les équipes travaillent par projet, sans possibilité d'échange entre elles, même lorsqu'elles œuvrent dans le même établissement. La même étanchéité se retrouve entre les établissements. Elle est encore plus totale vis-à-vis de l'extérieur, du reste de l'industrie, alors que les technologies que nous utilisons sont de plus en plus "diffusantes" : ce que fait Thomson peut avoir des applications dans des secteurs de production qui n'intéressent pas forcément le groupe. Il nous faut apprendre à travailler avec nos homologues des secteurs concernés pour développer ces applications.

Cette logique de coopération appelle des mesures volontaristes, telles que la création d'espaces d'échanges dépassant le cadre de l'entreprise.

Une telle ouverture sur l'extérieur peut impliquer une certaine mobilité pour des salariés du groupe. Mobilité qui pose la question du statut, des garanties, du contenu social et de nouveaux moyens de contrôle et d'action pour les salariés. Ils pourraient notamment s'exercer par le biais de coopérations entre comités d'entreprise.

**• Pour maîtriser ces transformations et veiller à ce qu'elles s'opèrent dans l'intérêt des salariés engagés dans la démarche, il convient de se doter d'une convention sociale ambitieuse.**

Elle doit être cohérente, fondée au regard d'un projet industriel et d'un projet social issus d'un débat approfondi entre les organisations syndicales et les salariés. Cette orientation peut constituer la source d'une dynamique porteuse d'innovations et de remotivation du personnel de l'entreprise.

**• L'ensemble de cette démarche suppose enfin un secteur nationalisé fort, avec un rôle régulateur de l'État clairement affirmé et la volonté politique de la favoriser.**

Il faut une stratégie de développement industriel qui permette d'intégrer des idées nouvelles de coopération, de partage de la recherche-développement, qui veille à ce que les recherches effectuées dans le militaire et financées par l'État soient restituées à la collectivité, à l'ensemble de la population pour d'autres développements.

Douce utopie ? Pas du tout. Des droits et des actions similaires ont été utilisés dans l'immédiat après-guerre. L'ouvrage *La CGT dans le Finistère 1944-1948. La bataille commence* (tome 1), témoigne de la mise en place d'espaces de contrôle et d'intervention aux plans local, départemental, régional et national, dans une période pourtant difficile du point de vue des moyens financiers. ▲

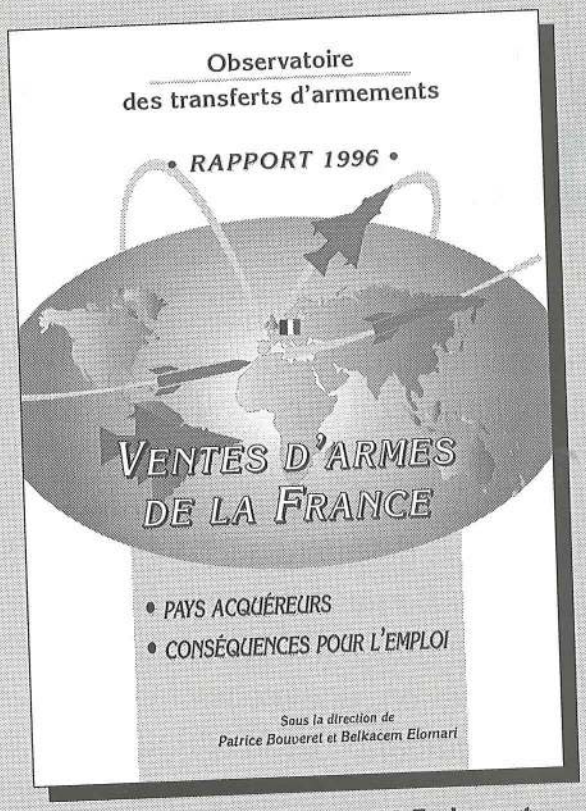


**260 pages • 120 F. + 20 F. de port**

# VIENT DE PARAITRE

Avec la publication de la seconde édition de son rapport annuel, l'*Observatoire* entend approfondir l'étude des transferts d'armes de la France et analyser leur impact en termes d'emplois, à l'heure où l'industrie d'armement connaît une importante restructuration.

Ce rapport contient également une fiche signalétique — réalisée en collaboration avec l'*Institut des droits de l'homme* de Lyon — sur chacun des 76 pays qui ont acquis des armes françaises durant les années 1995 et 1996.

## Au sommaire :

Première partie

### Transferts d'armes de la France

- *Une politique au service de la logique marchande* par B. Elomari
- *Les transferts d'armes de la France dans le marché mondial* par B. Elomari
- *La coopération militaire française* par P. Bouveret
- *1995 : une année de transition pour l'industrie française d'armement* par J-P. Hébert
- *L'Europe de la défense et les industries d'armement* par L. Carroué

Deuxième partie

### Tour du monde des pays acheteurs

- *Introduction* par Ph. Richard
- *Présentation* par B. Barrillot
- *Pays acquéreurs (par ordre alphabétique)* par B. Barrillot, S. Perret, F. Vacheron

En collaboration avec l'*Institut des droits de l'homme/Lyon*

Troisième partie

### Emplois & exportations d'armes

- *Exportations d'armements, pour ou contre l'emploi ?* par L. Mampey
- *Les "compensations" des ventes d'armes menacent les emplois et la sécurité* par L. Lumpe
- *Restructurations industrielles et technologies militaires* par C. Serfati
- *Allemagne : les exportations d'armes et l'emploi en Allemagne* par P. Lock
- *Le marché de l'armement au Canada : évolution et enjeux* par Y. Bélanger
- *Brest face à son avenir* par L. Aminot
- *Reconvertir pour préserver l'emploi* par R. de Penanros
- *Pour une véritable logique de diversification* par D. Cloarec, E. Bournot & D. Flegeau
- *Place et poids des salariés dans l'évolution de l'industrie d'armement* par A. Golliard
- *La conversion : d'une politique de substitution à un aménagement au service de l'homme* par R. Pétris

**Coordination : Patrice Bouveret et Belkacem Elomari**

***Observatoire des transferts d'armements***

***BP 1027, F-69201 Lyon Cedex 01***

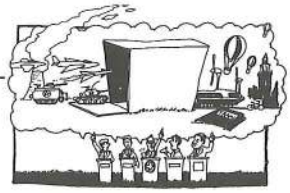

# RECONVERSION
# Brest face à son avenir

*La rencontre, au milieu des années 80, de travailleurs de l'arsenal, de militants et d'élus brestois, avec le MDPL (Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté) marque le début d'une belle aventure, humaine et politique, pacifique. Avec le concours désintéressé, continu et efficace, de Jean-Paul Hébert, Alain Joxe, Bernard Ravenel, Bruno Barrillot, Jean-Louis Moynot, Aline Archimbaud..., s'engagent, sur des bases nouvelles, une réflexion, une recherche et des débats. Comment s'opposer à la dégradation de la situation de l'emploi à l'arsenal de Brest, dans les entreprises travaillant pour la défense et, tout à la fois, développer une action permanente pour la paix, la sécurité et le désarmement ? Inachevée, l'expérience se poursuit. Louis Aminot nous la présente.*

**Louis Aminot***

La marine et les chantiers navals DCN (direction de la constructions navales) de l'Ouest, Brest, Cherbourg, Lorient, tout particulièrement, concernés par la contraction du budget de la défense et le reformatage des armées proposés par la loi de programmation militaire 1997-2002, s'interrogent et se cherchent un nouvel avenir.

Dans ce cadre, les fondements industriels — originels — de la région brestoise se trouvent ébranlés.

Brest est la seconde capitale de la Bretagne elle-même classée au quatrième rang des régions d'Europe pour sa dépendance à l'économie de défense. Brest est aussi préfecture de la deuxième région maritime (atlantique).

Sur décision unilatérale de l'État, son bassin d'emploi abrite, outre l'arsenal historique, la base des sous-marins nucléaires (Ile Longue).

Dès lors comment s'étonner que les forces vives de la région brestoise, grosses de colère et d'inquiétude, éprouvent quelques difficultés à se rassembler pour dire ensemble, haut et fort, leur exigence du droit au travail pour tous quand, en arrière-plan, se pose la question de la sortie des productions militaires dans un pays gouverné par des adeptes du dogme libéral ?

Rappelons que depuis l'été 1995 le gouvernement présente la réduction drastique du nombre d'emplois — évaluée à 50/60 000 — comme la seule variable et la seule issue possible à la crise de l'industrie d'armement.

Depuis des années des militants de la paix, des élus locaux, des syndicalistes et des universitaires, épaulés par des centres d'études et des experts d'envergure internationale ont, avec pugnacité, engagé une réflexion et formulé des propositions alternatives. La réalité, l'expérience et les évolutions prochaines de Brest méritent donc d'être regardées avec intérêt.

Brest est une ville relativement jeune. Elle a pris son envol dans la seconde moitié du XVII^e siècle avec la décision de la royauté d'y créer un port militaire. Elle se développa ensuite au rythme des évolutions des budgets de la marine et des commandes passées par l'État à son chantier naval, l'arsenal. C'est pourquoi Brest a été parfois qualifiée de fille aînée de la marine.

L'occupation et la Libération, en 1944, laisseront l'arsenal et la cité dans un état de destruction pratiquement totale. Le port valut à la ville d'être bombardée très

tôt, dès 1940. Entre le 7 août et le 18 septembre 1944, 30 000 tonnes de bombes et 100 000 obus furent déversés. Ce fut l'anéantissement, par le feu, de 60 à 70 % du parc immobilier. Les installations portuaires seront dynamitées avant la reddition de la garnison allemande. Détruite, vidée de sa population, Brest fut libérée.

## Une deuxième naissance

La vie reprendra, malgré tout. L'arsenal retrouvera environ 6 200 personnels à la fin 1945. La reconstruction de la ville sera entreprise. L'arsenal et ses travailleurs participeront au redressement de l'économie nationale et engageront la bataille de la reconversion.

Entre 1948 et 1953 le chantier des constructions neuves, reconverti, ne travaillera que pour la marine de commerce assemblant les coques de trois charbonniers, deux long-courriers, deux cargos mixtes, et du paquebot "Antilles". Plus tard, au début des années 70, l'arsenal construira deux car-ferries. Ces points d'histoire ne visent pas à suggérer que la fabrication de navires civils soit l'alternative obligatoire à la baisse des commandes militaires. Ils visent simplement à illustrer le fait que la nature juridique de l'arsenal — chantier naval propriété de l'État — et les statuts de ses personnels ne sont pas un obstacle insurmontable quand il y a une volonté politique.

Certes, les exemples de reconversion complète d'entreprises restent encore rares. L'exemple brestois succédait à une guerre qui avait mobilisé toutes les forces du pays. Il s'inscrivait donc dans un vaste effort national de reconstruction et de modernisation. Les temps ont changé. Nous vivons dans un autre contexte. Cela dit, ces expériences ont marqué durablement les mentalités et les démarches syndicales et politiques. Jusqu'au ralliement de la gauche à la force de frappe, à la fin des années 70, syndicats et partis politiques défendaient la proposition d'ouverture d'un secteur de fabrications civiles à l'arsenal.

Dans son programme municipal, en 1977, la gauche faisait encore de cet objectif l'un des axes majeurs de son engagement. Les choses changèrent en 1981.

Convertie à la culture gouvernementale, la gauche parlementaire abandonna son indépendance et sa réflexion critique sur les questions de défense. Cette attitude, durant quelques années partagée par les socialistes et les communistes, facilitera les ambitions de la présidence de la république jalouse de son domaine réservé.

Une sorte de consensus national s'installa et affaiblit les mouvements de paix en contrariant le déploiement autonome des actions des personnels civils de la défense.

Sans doute ces défauts pèsent encore. Ils peuvent d'ailleurs expliquer pourquoi certains s'entêtent toujours à mettre la situation critique dans laquelle se trouvent les industries de défense au seul compte des choix de politique budgétaire, eux-mêmes opérés sous une très forte contrainte extérieure de réduction des déficits.

Limiter l'examen à ce niveau serait, à coup sur, s'en tenir à un jugement à courte vue.

## Le monde change, l'industrie d'armement est en crise

Tous les indicateurs économiques se rapportant aux dépenses militaires et aux productions d'armes dans le monde montrent, de façon irréfutable, que 1987 fut un tournant pour le secteur.

Jusqu'à cette date les dépenses militaires mondiales avaient régulièrement augmenté. La croissance annuelle moyenne se situait entre 2 et 3 %.

Après le "sommet" de 1987 la décroissance a commencé. Elle était mesurée au niveau de - 3,35 % en 1988, - 2 % en 1989 puis - 5 % en 1990.

Dix années se sont écoulées et de 1987 à nos jours la crise de l'industrie d'armement s'est régulièrement approfondie. Le nombre d'emplois directs du secteur est ainsi passé, en France, de 300 000 sous la barre des 200 000 au début de l'année 1996. Ces observations furent présentées à Brest. En 1988 se tint dans la cité du Ponant, à l'initiative des comités Juquin, une conférence des travailleurs de l'industrie de l'armement pour la reconversion.

Les années 1985-88 annonçaient de façon nette de profonds bouleversements dans la réalité géopolitique du monde. La chute du mur de Berlin, l'implosion de l'Union soviétique puis la dissolution du Pacte de Varsovie "anéantissaient" l'ennemi habituel du camp occidental.

Reconnaissons que la nouvelle donne mondiale contient sans aucun doute des menaces. Toutefois elles ont changé de nature. Dans son ouvrage *La fin de l'ordre militaire* Maurice Bertrand analyse ces changements et montre qu'à la guerre froide a succédé la guerre économique, avec la mondialisation, à laquelle les économies de défense ne sauraient échapper. Cette nouvelle donne appelle une redéfinition de la politique de sécurité et de défense, des moyens et des forces adaptés, une nouvelle doctrine et des programmes d'équipements correspondants. Ce débat est à l'ordre du jour. Il ne fait que commencer.

Ces données étaient connues de tous les spécialistes internationaux. Sur la base de leurs travaux une réflexion a été conduite publiquement à Brest, avec de petits moyens certes, mais en permanence. Régulièrement le conseil municipal, les syndicats, la population ont pu entendre une autre voix.

Sous l'influence des réalités une lente maturation s'opère à Brest. Le Maire l'exprime à sa manière lorsqu'il s'abstient de réclamer un deuxième porte-avions nucléaire. Ce n'est pas le cas de son collègue socialiste de Lorient. Dans une déclaration intempestive faite au mois de juin 1996, celui-ci nie l'évidence et, pour s'opposer au pouvoir chiraquien, se positionne hors de l'espace et des temps nouveaux et déclare : *« Nous pouvions financer le deuxième porte-avions. »* Le resserrement des budgets, des programmes et des effectifs militaires étaient de longue date dans l'air du temps. La France a, trop longtemps, refusé d'en prendre la juste mesure tandis que la plupart des pays occidentaux s'en préoccupaient. Ainsi dès 1992 le budget américain de la

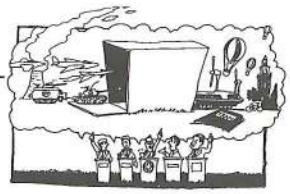



défense faisait apparaître un objectif : réduire de moitié, à terme des deux-tiers, les commandes d'équipements militaires. Le cas de la Russie, engluée dans une crise aiguë de transition qui a engendré un effondrement brutal des commandes de l'État, mériterait à lui seul un examen très approfondi.

Toujours est-il que la tendance mondiale est avérée et se caractérise par une rupture dans l'évolution géopolitique. Certains milieux arguent, il est vrai, qu'il s'agit d'un "creux" passager. Ils s'appuient pour ce faire, sur un changement en cours, des systèmes d'armes. Ce débat reste à conduire mais cette situation explique probablement l'offensive commerciale exceptionnelle engagée par les américains sur le marché des exportations. Pour Ethan B. Kapstein (directeur du Olin Institute de l'université de Harvard) l'objectif est que les États-Unis deviennent *« le seul fournisseur mondial de systèmes d'armes de haute technologie. Dès lors ou la coopération politique et l'interdépendance capitalistique créeraient des liens politico-économiques néfastes qui diminueraient la position dominante des États-Unis, il conviendrait de sortir du marché de l'armement les derniers pays exportateurs en vendant momentanément à perte »*, suggère l'expert américain.

Les producteurs français, sans aucun doute dans le collimateur, sont prévenus.

Cela rend bien aléatoires les ambitions proposées par le gouvernement à la DCN de hisser ses exportations à la hauteur de 15 %.

L'allocation par l'État de concours financiers supplémentaires aux producteurs français, préconisée par M. Bernard Durieux, apparaît dérisoire face aux mastodontes américains.

## Brest, seconde capitale de Bretagne

Il n'est pas nécessaire, ici, de prolonger plus longtemps l'examen des raisons pour lesquelles le problème de la restructuration n'a pas été, dans son ampleur, posé bien plus tôt. Les acteurs politiques, ceux de l'industrie de l'armement, ne peuvent plus le fuir et prétendre qu'il serait encore temps de revenir au temps d'avant.

Le problème ne se réglera pas entreprise par entreprise. Il se réglera en terme de bassin d'emploi, de politique industrielle et sociale, nationale et européenne. Cette donnée apparaît désormais incontournable, à Brest et ailleurs. Cela réaffirmé, la région brestoise recèle des singularités, très fortes. Chacun sait que la Bretagne occidentale, dont Brest est la capitale, est adossée à la façade atlantique et bordée, au nord, par la Manche.

Aussi revenons, une fois de plus, sur le passé, bien sûr à grands traits, et regardons les évolutions qui se sont produites dans la période qui court de la Libération à nos jours.

De ce regard rapide il se dégage une démarche et une réalité nouvelles. Pour une part Brest a réussi, non sans difficulté, un commencement de sortie de sa dépendance à la marine nationale (ce qui ne veut pas exactement dire de sa dépendance à l'État). Selon le recensement de 1990, 41,2 % des emplois du bassin de Brest relevaient de la puissance publique (moyenne régionale 28,6 % ; Lorient, autre port militaire, 32,7 % ; Rennes, au tissu fortement tertiaire, 32,1 %). Par-delà les années de reconstruction qui ont donné un certain souffle à l'industrie du bâtiment et travaux publics, Brest s'est efforcée de valoriser ses atouts notamment maritimes. Dans son entreprise d'affranchissement de la tutelle militaire elle s'est heurtée à des contraintes étatiques draconiennes et variées. La naissance de sa vocation universitaire, au début des années 60, constitue toutefois une étape décisive de sa longue quête inachevée d'émancipation et de développement. L'université brestoise est, aujourd'hui, la pièce maîtresse de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale). Elle s'étend aux confins des Côtes d'Armor et du Morbihan, rassemble plus de 800 enseignants et près de 20 000 étudiants.

A l'université s'ajouteront plusieurs grandes écoles dont l'ENIB (École nationale des ingénieurs de Brest), l'ENSTB (École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne), etc. Longtemps l'École navale, aujourd'hui installée au Poulmic, fut la seule grande école de Brest. Ce temps est révolu.

La recherche connaîtra parallèlement un authentique essor. Le potentiel humain culmine au niveau de 1 800 chercheurs et autorise Brest à s'afficher, fièrement, en tant que premier centre européen des sciences et des techniques de la mer.

Historiquement récentes, ces créations constituent indéniablement un vaste et précieux ensemble de formation et de recherche. Foyer d'une autre culture il peut servir de point d'appui pour avancer.

Il faudra cependant du temps. Cette dimension positive de l'activité brestoise se situe en effet bien en amont de la production industrielle. Cette dernière demeure très étroitement liée à l'économie de défense. Malgré les efforts de la collectivité initiés voici déjà deux à trois décennies, la diversification industrielle du bassin d'emploi de Brest reste pour l'essentiel à entreprendre et autant que possible à réussir. Les emplois liés à la défense représentent 40 % du total des emplois industriels.

Plusieurs raisons peuvent l'expliquer.

Après la fin de la guerre d'Algérie les autorités brestoises ont beaucoup misé sur la réparation navale civile et le trafic maritime. Les slogans racoleurs, souvent démesurés, fleurirent et vantèrent les atouts de Brest, ville de la mer et porte océane. Ils "nourrirent" également les campagnes et les joutes électorales.

Des investissements importants furent engagés. Brest se préparait à accueillir les minéraliers, les méthaniers, les pétroliers dont le tonnage augmentait du fait de la fermeture du Canal de Suez. La crise pétrolière mêlée à celle des transports maritimes, la concurrence internationale et sur un autre plan l'implantation de la base de sous-marins nucléaires à l'Ile Longue — facteur ô combien dissuasif — ruinèrent les ambitions brestoises et engendrèrent de graves crises sociales. Les catastrophes

écologiques maritimes traumatisèrent les populations. Le naufrage de l'Amoco Cadiz près des côtes bretonnes reste vivace dans la mémoire collective. Une prise de conscience s'opéra, les réglementations furent "revisitées". Elles sont aujourd'hui plus contraignantes bien qu'il reste énormément à faire dans le domaine du droit international maritime et dans la définition des moyens à mettre en œuvre pour le faire respecter. L'hypertrophie du tonnage des navires subit un coup d'arrêt et le rêve du port pétrolier s'éloigna de Brest, qui se retrouve équipée d'une forme de radoub susceptible d'accueillir des navires de 500 000 tonnes.

La réparation navale brestoise a retrouvé un rythme de croisière, elle tourne sur de nouveaux créneaux, mais à un niveau économique bien inférieur à ses capacités potentielles. Pourra-t-elle connaître un nouveau développement ? Vaste question qui pose celle des évolutions internationales et celle du devenir des transports maritimes français.

## Le tournant des années 60

Les années 60 constituent, très certainement, des années charnières, en ce sens qu'elles consacrèrent un certain développement de Brest sur la base de mutations économiques. Nous vivions, alors, les grands mouvements de protestation contre l'exode économique — notamment celui de la jeunesse — et l'expression de l'exigence forte d'une véritable politique d'aménagement du territoire. Le droit de vivre, travailler et décider au pays mobilisait, massivement, bien au-delà du corps social salarié. Très combative, Brest vécut des heures froides et chaudes. Les industries à fort apport de main d'œuvre souvent peu qualifiée comme le textile ou le bâtiment s'enfonçaient dans la crise, leurs activités étant en forte réduction. Dans le même temps, sortait des écoles et se présentait — en abondance — sur le marché du travail, bien formée et qualifiée, la jeunesse de la génération de l'après-guerre. C'est dans ce contexte que s'est organisée l'implantation de l'électronique, principalement en réponse, il faut le souligner, aux nouveaux besoins de la marine et de la défense. L'électronique militaire constitue aujourd'hui le deuxième secteur industriel brestois. Les usines Thomson-CSF et Thomson-Sintra (depuis peu Thomson-Marconi-Sonar) en forment les piliers fondateurs. Une quarantaine de structures de moins de 100 salariés gravitent autour d'elles. Alcatel Business Systems compte elle 800 salariés et développe des stratégies autonomes sans liens directs avec les activités de défense.

Les principaux débouchés électroniques étant les sous-marins nucléaires (SNLE), l'ensemble de la flotte (optronique, radars, sonars, détection, transmissions...), la maintenance des systèmes d'armes (électronique de missiles) enfin la conception de logiciels spécifiques (simulation, gestion), la privatisation programmée du groupe Thomson ne peut qu'engendrer de légitimes interrogations.

Le lecteur sera indulgent. Ce survol est bien entendu trop rapide et trop superficiel. Son objectif est limité. Il vise seulement à montrer que les tentatives de Brest de se dégager de la tutelle de l'État, d'assurer son développement sinon en opposition du moins à côté de son arsenal et de la marine font, déjà, partie intégrante de son histoire. Cette donnée politique et économique est loin d'être négligeable. Le vif débat actuellement en cours autour des thèmes de la restructuration, de la diversification, de la reconversion y puise ses racines. Il explique, en partie, les tentations fortes de contournement de l'obstacle à savoir, l'arsenal.

Cependant peut-on sérieusement imaginer réussir la diversification de l'activité industrielle du bassin d'emploi en abandonnant à son sort l'établissement fondateur et structurant de l'économie locale ?

Est-il vraiment si inconvenant d'exiger de l'État qu'il assume pleinement ses responsabilités historiques vis-à-vis de Brest et qu'il autorise enfin l'arsenal à s'ouvrir aux fabrications civiles dans le cadre d'un processus démocratique de reconversion partielle ?

Certes depuis la fin des années 1980 la collectivité locale brestoise, souvent à l'initiative, a su coordonner de nombreux et importants investissements dans le secteur civil. En s'appuyant sur les Contrats de plan État/Région, la Charte de développement, le plan Université 2000, les fonds structurels européens (Objectif 2, Konver...) elle a veillé et contribué au développement de l'enseignement supérieur, du transport aérien, etc. La création du technopôle Brest-Iroise dont les axes sont les sciences de la mer, l'électronique, l'informatique, l'agro-alimentaire, est avec l'amélioration des capacités du port de commerce et de la réparation navale civile un point d'appui réel. L'ouverture d'un deuxième centre hospitalier, le contrat de rade et ses programmes de distribution et de traitement de l'eau concourent au dynamisme local. La collectivité travaille aujourd'hui d'arrache-pied sur deux projets d'envergure internationale : l'extension d'Océanopolis et la Charte de place portuaire. Ces efforts ont permis une augmentation réelle du nombre d'emplois salariés. Ils n'ont cependant pas suffi à endiguer la montée du chômage. Près de 18 000 demandeurs d'emploi sont recensés. Tour à tour, l'industrie BTP, réparation navale, électronique, défense ont lâché des emplois. Cet état de fait confirme que les collectivités territoriales ne sont pas détentrices de toutes les clés du développement industriel.

## La marine et l'arsenal dans la tempête

La défense, avec le reformatage de la marine et la restructuration des chantiers navals de la DCN, approfondit et accélère ce mouvement.

Le tableau *(voir page suivante)* fait apparaître une tendance à l'érosion des effectifs depuis 1975 et une chute plus nette à partir de 1992, conséquences du plan Optimar 95. Les personnels à statut ouvrier ont particulièrement "souffert" bien qu'ils représentent toujours 86 % de l'effectif DCN-Brest en 1995.

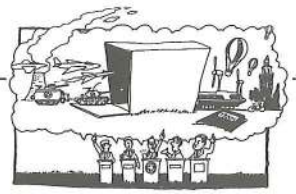



## Évolution des effectifs à la DCN-Brest de 1975 à 1995

| *Années* | *1975* | *1980* | *1985* | *1990* | *1992* | *1993* | *1994* | *1995* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cadres | 570 | 601 | 616 | 706 | 726 | 731 | 748 | 706 |
| Ouvriers | 6 795 | 6 539 | 6 518 | 6 223 | 6 080 | 5 781 | 5 548 | 5 396 |
| **Total** | **7 365** | **7 140** | **7 134** | **6 929** | **6 806** | **6 512** | **6 296** | **6 102** |

En 1992, le plan Optimar fait de Brest le *« pôle d'action sous la mer »*. Regroupé à Brest, le Groupe d'action sous-marine (GASM) était destiné à mener des opérations aéronavales de "haut niveau", en particulier en lutte sous la mer et au profit de la Fost (Force océanique stratégique). Il regroupait progressivement six frégates anti-sous-marines, un pétrolier ravitailleur et tous les avisos de la façade atlantique. Nouvellement créée, la Force de guerre des mines (FGM) concourait au déploiement de la Fost, à la liberté de circulation maritime et au maintien du "libre" accès aux ports militaires et de commerce, soit en soutien d'une force aéronavale, soit en opération indépendante. Elle exerce, selon les types d'opérations, son commandement sur les unités concernées de Brest, Cherbourg, Toulon. Brest récupérait une part des moyens basés à Cherbourg pour la guerre des mines et devait se préparer à accueillir, en 1995, les sous-marins basés à Lorient. Les autorités militaires, politiques, économiques ont dit leur satisfaction. Brest était confortée pôle d'excellence pour la marine ! L'arsenal perdait des centaines de postes de travail ? Le tissu industriel s'affaiblissait ? Les portes de l'emploi se fermaient un peu plus aux jeunes ?

Le ministre et le député socialistes du moment disaient alors leur tristesse mais demeuraient confiants, il n'y avait pas de licenciements secs à la DCN ! Pourtant les entreprises sous-traitantes subissaient déjà des coupes sombres dans leurs effectifs salariés.

La base sous-marine de Kéroman (Lorient) devant fermer, Brest investit pour accueillir les submersibles. De 50 à 100 millions de francs. Les chiffres diffèrent selon les sources. Au printemps 96 la nouvelle tombe sèchement. La France s'apprête à vendre quatre sous-marins d'occasion à des pays d'Amérique latine. Deux "Daphné", deux "Agosta". Les Brestois voient leur satisfaction baisser d'un cran. D'autant que se confirme l'hypothèse du retrait anticipé du service actif et la mise sous cocon de plusieurs navires. Les syndicats brestois s'insurgent et crient à la gabegie.

Le reformatage des armées, engagé sous la responsabilité personnelle de Jacques Chirac, n'épargne pas la marine. Après l'annonce du report et implicitement de l'abandon du deuxième porte-avions nucléaire — de type "Charles-de-Gaulle" —, de la réduction du volume opérationnel de la Fost, du report du TCD, le gouvernement précise, au mois de juillet, le calendrier et le détail de son plan. La marine perdra treize navires, dont le vieux "Clémenceau", d'ici à 1999. La flotte brestoise sera réduite de dix navires. Elle perdra 1200 marins de carrière. La réforme du service militaire conduira à la perte de milliers d'appelés. Une authentique cure d'amaigrissement !

De son côté la restructuration de la DCN frappe Brest de plein fouet. 2 000 postes de travail (principalement des personnels à statuts ouvrier) seront supprimés d'ici au 31 décembre 1998. En vingt ans, DCN-Brest avait globalement perdu 1 300 emplois. Le pouvoir veut, cette fois, amputer les effectifs d'un bon tiers et passer de 6 000 à 4 000, en deux ans ![1] C'est le choc. Les populations sont abasourdies. La gauche, syndicale et politique, accuse sans ménagement. La droite — le député RPR a voté la loi de programmation — donne de la voix et demande le retrait du plan Millon. Brest se lève. *« Brest-debout, Brest veut vivre, retrait du plan Millon, priorité à l'emploi »*, scandent des milliers de manifestants[2].

C'est vrai des milliers d'emplois sont mis en question. La sous-traitance compte de 1 200 à 1 600 travailleurs, selon les années. Elle est bien sûr fragilisée et menacée à court et moyen termes.

Dans cette ambiance de crise la privatisation programmée du groupe Thomson (1 400 emplois sur le site brestois) génère, en les aggravant, de légitimes interrogations.

Dans ce contexte pour certains l'issue est simple. Elle réside dans la mise en œuvre d'un plan de renouvellement de 80 % de la flotte militaire, et dans le rapatriement, dans les arsenaux d'État, des productions effectuées par des entreprises civiles. Pour d'autres, il faut être réaliste, exiger des compensations et poursuivre la diversification de l'économie brestoise à côté du chantier naval DCN fatalement condamné au déclin.

Ces points de vue ne prennent pas en compte les retards accumulés.

Premièrement, le resserrement des budgets, des programmes d'équipements et des effectifs militaires était prévisible et une nécessité.

Deuxièmement, l'aveuglement et le laxisme coupables des gouvernements successifs ont encouragé l'enlisement dans la crise de toute l'industrie d'armements en abandonnant la DGA et les producteurs à leur face à face.

Troisièmement, l'engagement de programmes erronés, conçus du temps de la guerre froide, la course à la sophistication technologique imposée notamment par les Américains ont entraîné une dérive, exponentielle, insupportable, des coûts des matériels militaires. Le PAN Charles-de-Gaulle, le Triomphant, le Rafale ne sont que la pointe émergée de l'iceberg.

Quatrièmement, le potentiel industriel et technologique de l'arsenal et le savoir-faire des personnels restent à mettre en mouvement vers des productions civiles. C'est une condition du maintien à Brest des capacités de constructions neuves.

## La quête d'une sortie progressiste

Notre engagement pour la sécurité, le désarmement et la paix ne pouvait se réduire à de seules considérations idéologiques et philosophiques. Le poids économique et culturel de l'ensemble militaire et industriel de défense dans une région comme Brest ne l'autorisait pas. Nous devions nous intéresser aux questions de défense, de sécurité et souhaitions être en mesure de discuter et d'avancer des propositions différentes en matière de stratégie et de programmes militaires.

C'est le fond de la naissance de "l'Université européenne de la paix". Cette association a déployé une activité soutenue de recherche, de formation, de débats. Elle s'est inscrite dans un réseau d'échange d'expérience, composé d'élus progressistes, de syndicalistes, d'universitaires de l'Angleterre du Sud et de l'Allemagne du Nord, et il fonctionne régulièrement. En 1993, l'Université européenne de la paix proposait un plan de développement du pays de Brest incluant les problèmes de reconversion.

Depuis, l'Université de Bretagne occidentale (UBO) s'est elle-même dotée d'un lieu spécifique de recherche : E3D (Économie, défense, développement durable).

En relation avec Eccar (association d'économistes contre la course aux armements), l'UBO a accueilli, en mai 1994, un colloque international sur le thème : "Crise des industries d'armement et le développement régional". Les actes de ce colloque ont été publiés par La Documentation française. Des syndicalistes de la CGT, de Thomson-Sintra, ont, de leur côté, déployé un travail de qualité et défini des productions civiles alternatives aux productions militaires. Ces exemples prouvent que la réflexion autour des évolutions de l'industrie de défense s'est, au fil des ans, élargie à de nouveaux secteurs de la vie brestoise.

La reconversion pensée comme un processus de réorientation en faveur du développement pacifique, social, écologique, économique des ressources matérielles, intellectuelles et financières affectées à des fins militaires, la construction d'une économie solidaire et de paix sont mieux — ou moins mal — perçues.

Sans aucun doute à l'arsenal, les choses demeurent complexes. L'installation de la base de sous-marins nucléaires a profondément marqué, dans leurs fondements structurels et dans leur trajectoire de développement économique et social, l'arsenal et Brest. Cette présence a très certainement contribué à obscurcir et à éloigner des préoccupations des personnels, l'examen des possibilités de productions civiles. Le nucléaire, la haute technologie, sont des sources de militarisation des espaces, de cloisonnement du travail et de contingentement de la pensée.

## Brest, debout vers un nouvel avenir ?

La convention-cadre pour *« l'accompagnement du redéploiement industriel et des restructurations de la défense en région Bretagne »* signée le 21 mai 1996, à Rennes, par la région et le ministère de la défense est quasiment vide. Les moyens financiers propres de l'État et les propositions alternatives émargent aux abonnés absents. Les dispositions supplémentaires annoncées depuis ne permettent pas d'y voir plus clair. Pour l'essentiel elles entérinent la baisse des activités et des effectifs industriels.

Ce vide institutionnel renforce la légitimité de la demande de temps et de moyens financiers à la hauteur des enjeux : le maintien et le développement de l'emploi dans le cadre d'un plan territorial de diversification/reconversion de son potentiel industriel et de l'économie brestoise, défini démocratiquement.

### 1 : Deux législatures pour sortir de la mono-industrie et du nucléaire militaire

La loi de programmation militaire engage Brest dans une voie de profonde mutation. Celle-ci revêt un caractère inédit. Elle ne peut réussir dans la précipitation. La définition et la mise en œuvre d'un programme complexe de sortie d'une politique industrielle administrée font appel à un renversement de logique et à une autre culture économique.

Cela demande du temps et des moyens. La convention-cadre État/région doit inclure ces données et se traduire, concrètement, par une dotation annuelle de 1 milliard de francs sur deux législatures (l'engagement de l'État demeurant la référence à l'attribution des fonds européens)[3].

La base des sous-marins nucléaires mobilise environ 45 % de l'activité DCN. Le transfert des emplois afférents vers d'autres activités est d'ores et déjà à envisager. L'hypothèse du renoncement à l'arme nucléaire doit être, plus que jamais, retenue et préparée.

### 2 : La fabrication et la maintenance des navires de guerre relèvent de la puissance publique

Ce principe doit être réaffirmé. Il implique le maintien de la nature juridique des établissements et des arsenaux d'État, une plus grande autonomie de gestion dans le cadre de la DCN. Le statut des personnels, leurs droits sociaux et démocratiques doivent être garantis et améliorés.

Ces principes appellent, de surcroît, un débat citoyen pour définir le type de marine dont la France a réellement besoin pour sa défense et la sécurité du monde.

### 3 : L'ouverture d'un secteur de fabrications civiles à la DCN en partenariat avec les entreprises locales

Ce partenariat lèvera les difficultés juridiques qui pourraient, éventuellement, freiner l'ouverture de la

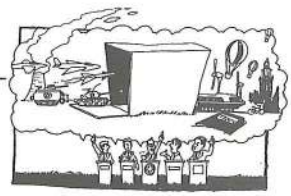



DCN à des fabrications civiles. Plusieurs propositions concrètes sont en négociation, ainsi l'accueil de l'offshore, etc.

Dans le domaine de la recherche, de la protection et de l'exploitation des océans, existent des besoins de navires spécialisés. Des commandes spécifiques de l'État, en réponse à ces besoins, assureraient la transition indispensable au déploiement, en grand, d'une nouvelle démarche industrielle de la DCN.

A ces dispositions clés de dimension économique et financière nous ajoutons quatre objectifs sociaux et démocratiques :

- ***La réduction massive du temps de travail***

Objectif à court terme 32 heures. Une note de la Délégation aux restructurations, en date du 10 janvier 1996, signée du contrôleur général des armées, M. Yche, précise que la réduction du temps de travail apparaît être le principal levier pour maintenir l'emploi. Pour être significative elle doit être massive et se traduire, par exemple, par le passage à 32 heures. "Curieusement", Jacques Chirac et Charles Millon ont fait l'impasse sur cette remarque. Cette réduction doit être placée sous le contrôle des travailleurs et se traduire par des embauches immédiates, notamment de femmes et de jeunes.

- ***Des plans de formation et de conversion***

Chaque personnel devrait être en mesure de consacrer 10 % de son temps de travail hebdomadaire à sa formation. Des modules de formation de gestion publique et des modules de formation aux questions internationales seront proposés. C'est un droit pour les travailleurs de connaître les problèmes de l'industrie d'armements, les évolutions internationales et la teneur des négociations en cours, sur la sécurité et la paix, à Genève et/ou ailleurs. Somme toute, il faut dispenser, aussi, une formation citoyenne et démocratique.

- ***Le déploiement de la démocratie***

Il faut sortir toutes les industries de défense de la politique du secret. La confusion entretenue entre secret militaire et confidentiel-défense aboutit à la rétention d'informations.

Nous proposons à tous les niveaux — ateliers, chantiers, établissements, régional et national — la création de comités/reconversion, paritaires et élus au suffrage universel. Notons que c'est le gouvernement de gauche qui au début des années 80, a supprimé à la DCN, les comités mixtes à la production. Ces derniers ont joué un rôle important notamment après la Libération. La citoyenneté doit entrer en force dans toutes les entreprises et dans la vie publique.

- ***Un comité territorial chargé du suivi de la diversification/reconversion du bassin d'emploi***

Ce comité tiendrait — auprès de l'exécutif local — le rôle de conseil et de contrôle dans l'attribution des fonds de reconversion/diversification. Il suivrait plus particulièrement leur utilisation dans les PME/PMI. Ce comité devra réunir les élus, les partenaires sociaux, les professionnels, les représentants de l'État. Il devra s'ouvrir aux associations, écologistes, de paix, de jeunes, de femmes, de chômeurs.

Les universitaires ont un apport original à valoriser, notamment dans le domaine de la mise en équation des formations (dispensées aux jeunes) et des objectifs économiques nouveaux.

## Brest-debout en marche vers Brest-égalité

Ces propositions ne se veulent pas réductibles à un simple cahier revendicatif. Elles s'enracinent dans l'expérience accumulée des populations brestoises et s'appuient résolument sur les orientations de la collectivité communautaire. Elles affichent l'ambition de les inscrire dans la perspective d'un autre modèle de développement. À l'étape actuelle les Brestois démontrent massivement qu'ils ne supportent pas les décisions gouvernementales qui videraient la région de sa jeunesse et de ses travailleurs. Au centre des préoccupations de tous, l'arsenal, son avenir, celui du tissu industriel... l'emploi !

Cette donnée est essentielle. Elle crée, à Brest, une situation nouvelle. Elle place au cœur du mouvement les salariés, la jeunesse, la nécessité de solutions concrètes immédiates elles-mêmes reliées à un grand projet novateur pour Brest. L'État n'est donc pas libéré de ses responsabilités, bien au contraire. La mutation de Brest Atomic Base en grand centre international des métiers de la mer est un bel horizon. Il ne peut qu'encourager les Brestois à chercher et à emprunter les chemins du changement pour avancer, d'un pas mieux assuré, avec toutes et tous, vers Brest-égalité. Égalité, pour toutes et tous, devant le droit au travail, les droits sociaux et démocratiques, le droit à la paix et au devoir de solidarité internationale.

Per Jackez Hélias, lui, aurait simplement ajouté :
*« Sans hier et sans demain, aujourd'hui ne vaut rien. »*
*« Heb deh hag heb warhoas Hirio ne dalr ket c'hoaz »*

**Une version légèrement raccourcie de ce texte est publiée dans le *Rapport 1996* de l'Observatoire des transferts d'armements**

1) D'ici la fin 1997, 675 emplois seront supprimés à DCN-Brest ; 300 à Lorient ; 500 à Cherbourg. Après on verra... nous serons en 1998 (plan revu à la baisse, révélé le 10 septembre).

2) 10 000 manifestants le 11 juillet ; 25 000, le 19 septembre 1996.

3) La fermeture du Centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique conduit le gouvernement à prendre une telle disposition pour la Polynésie.

***Ancien technicien de l'arsenal, Louis Aminot est vice-président de la Communauté urbaine de Brest et vice-président de l'Université européenne de la paix.***

# JOURNÉE D'ÉTUDE

## Coopération militaire et droits des peuples

**Samedi 16 novembre 1996 de 10 heures à 17 heures**

**Salle Burret (r.-d.-c.), Université catholique de Lyon, 25 rue du Plat, 69002 Lyon**

*La multiplication des conflits internes et des atteintes aux droits de l'homme dans les États africains invite à une urgente réflexion sur la nature et le contenu des relations traditionnelles entre la France et l'Afrique. La coopération militaire, partie intégrante de la politique de coopération globale de la France avec les pays du Sud, ne doit-elle pas être repensée en fonction de critères précis prenant en compte à la fois la sécurité et le respect des droits de l'homme ?*

### Programme

*Matinée : 10 h - 12 h 30*

Accueil et présentation de la journée d'étude

par **Philippe Richard**, directeur de l'Institut des droits de l'homme de Lyon

***Coopération militaire et ingérence***

Les grandes orientations de la coopération militaire française et le principe de non-intervention dans les affaires intérieures. La coopération militaire conduit-elle à l'ingérence ? Analyse de cas récents : Rwanda, Centrafrique…

*Intervenants :* **Bruno Barrillot** du CDRPC
**Michel Voisin**, député, rapporteur du budget de la coopération

*Débat avec la salle*

*Après-midi : 14 h - 17 h*

***Droit des peuples, sécurité et désarmement***

Comment concilier le droit des peuples à la sécurité (définition et présentation de ce droit) et le soutien au désarmement dans les pays du Sud pour un apaisement des conflits. Le cas de l'Afrique.

*Intervenants :* **Philippe Richard** de l'IDHL
**Abdelwahab Biad**, professeur invité, université de Rouen

*Débat avec la salle*

**ORGANISÉE PAR :**

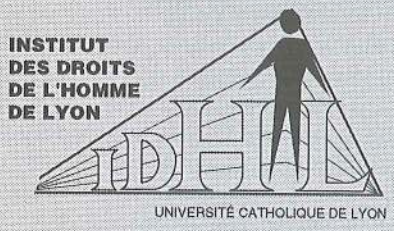


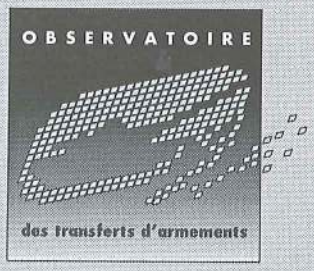


**Bulletin à remplir et à renvoyer à l'Institut des droits de l'homme de Lyon, *Université catholique, 10-12 rue Alphonse-Fochier, 69002 Lyon* (avant le 12/11/96)**
**Tél. 04 72 32 50 50 • Fax 04 72 32 51 74**

Nom, prénom .....

Adresse .....

.....

Code postal, ville .....

Téléphone (éventuellement) .....

❑ souhaite participer à la journée d'étude du 16 novembre 1996 organisée par l'Observatoire des transferts d'armements et l'Institut des droits de l'homme de Lyon.

❑ souhaite prendre le repas (61 F) prévu sur place (règlement du repas lors de la journée d'étude)

DOCUMENTS

# Vers l'élimination des armes nucléaires ?

*La perspective d'un monde sans arme nucléaire serait-elle devenue aujourd'hui un peu moins illusoire ? L'aboutissement de plusieurs initiatives permet de l'espérer.*

**Patrice Bouveret**

Certes, il serait facile d'ironiser sur les nombreux programmes d'élimination des armes nucléaires qui ont été débattus notamment au sein des différentes instances internationales... Toujours est-il que l'adoption, le 10 septembre dernier, du traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT) par l'Assemblée générale des Nations unies, représente une étape importante.

Pour autant, le processus d'adoption définitive du traité est encore loin d'être acquis. En effet, l'article 14 du CTBT prévoit que celui-ci n'entrera en vigueur que lorsque les quarante-quatre pays identifiés comme disposant d'une capacité nucléaire auront ratifié le texte. Et l'Inde, qui figure parmi ces pays, a manifesté son intention de ne pas signer le traité du fait de son caractère *« discriminatoire »* : aucune mesure réelle de désarmement pour les pays nucléaires n'est prévue et les expériences en laboratoire (la simulation) ne sont pas prohibée... Des questions de sécurité régionale font également partie des préoccupations des Indiens.

Le débat, cristallisé autour de la position de l'Inde, avait déjà eu lieu lors du renouvellement du traité de non-prolifération (TNP) en 1995[1]. C'est une question importante, car il s'agit pas moins, à travers le TNP comme à travers le CTBT, de "légaliser" une situation d'inégalité flagrante.

C'est pourquoi, l'avis que la Cour internationale de Justice (CIJ) de La Haye a rendu, le 8 juillet 1996, sur la question de la légalité de la menace ou l'usage de l'arme nucléaire est important. Cet avis, même s'il paraît insatisfaisant à beaucoup, s'inscrit dans la perspective du désarmement nucléaire, comme l'explique son président dont nous publions la déclaration à ce propos en complément de l'avis lui-même.

La Cour avait été saisie il y a deux ans par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) suite à une importante campagne menée sur le plan international par de nombreux mouvements de paix. Composée actuellement de 14 membres, la Cour internationale de justice (qu'il ne faut pas confondre avec le tribunal pénal international) tranche les litiges qui lui sont soumis par les États ou les organisations internationales. De nombreux États (plus de 50) ont soumis à la Cour des remarques sur le projet d'avis sur la légalité des armes nucléaires, montrant par là l'importance qu'ils accordaient à sa prise de position.

Nous complétons ces deux documents par la publication d'une part des propositions de la Commission Canderra *« pour un programme concret et réaliste vers un monde totalement débarrassé des armes nucléaires »* et d'autre part le calendrier-programme élaboré par le "groupe des 21" (en fait 27 États, dont l'Inde) pour la Commission du désarmement de l'ONU.

L'ensemble de ces documents constitue, à notre avis, en effet une base solide de travail afin de poursuivre le débat au sein de la société et développer un mouvement en faveur d'une réduction progressive des forces nucléaires, notamment en France. ▲

1) Se reporter sur cette question au dossier publié dans le numéro 63, 4ème trimestre 1994, de *Damoclès*.

# Avis de la Cour internationale de Justice *sur la légalité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*

*La Cour,*

1) par treize voix contre une,

*Décide* de donner suite à la demande d'avis consultatif.

2) *Répond* de la manière suivante à la question posée par l'Assemblée générale :

A. A l'unanimité,

Ni le droit international coutumier ni le droit international conventionnel n'autorisent spécifiquement la menace ou l'emploi d'armes nucléaires ;

B. Par onze voix contre trois,

Ni le droit international coutumier ni le droit international conventionnel ne comportent d'interdiction complète et universelle de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires en tant que telles ;

C. A l'unanimité,

Est illicite la menace ou l'emploi de la force au moyen d'armes nucléaires qui serait contraire à l'article 2 paragraphe 4, de la Charte des Nations unies et qui ne satisferait pas à toutes les prescriptions de son article 51 ;

D. A l'unanimité,

La menace ou l'emploi d'armes nucléaires devrait aussi être compatible avec les exigences du droit international applicable dans les conflits armés, spécialement celles des principes et règles du droit international humanitaire, ainsi qu'avec les obligations particulières en vertu des traités et autres engagements qui ont expressément trait aux armes nucléaires ;

E. Par sept voix contre sept, par la voix prépondérante du président,

Il ressort des exigences susmentionnées que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire ;
Au vu de l'état actuel du droit international, ainsi que des éléments de fait dont elle dispose, la Cour ne peut cependant conclure de façon définitive que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait licite ou illicite dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle la survie même d'un État serait en cause ;

F. A l'unanimité,

Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

*Palais de la paix, La Haye, le 8 juillet 1996*

## Déclaration de M. Mohammed Bedjaoui, *président de la Cour internationale de Justice*

1 Les déclarations et autres opinions individuelles ou dissidentes n'ont jamais bénéficié de ma part d'une grande faveur. J'y ai donc très rarement recouru. Toutefois, l'adoption par la Cour du paragraphe E du dispositif du présent avis grâce à la voix prépondérante dont je dispose en ma qualité de président, conformément à l'article 55 du statut, est en soi un événement suffisamment exceptionnel pour m'inciter à me départir de ma réserve habituelle en la matière. Au demeurant, je considère le recours à cette déclaration moins comme l'exercice d'une simple faculté que comme l'accomplissement d'un véritable devoir et ce, tant en raison de la responsabilité que j'ai ainsi été amené à assumer dans l'exercice normal de mes fonctions de président, que des enjeux du paragraphe susmentionné.

2 Avec l'arme nucléaire, l'humanité est comme en sursis. Ce terrifiant moyen de destruction massive fait partie, depuis un demi-siècle, de la *condition humaine*. L'arme nucléaire est entrée dans tous les calculs, dans tous les scénarios, dans tous les schémas. Depuis Hiroshima, un matin du 6 août 1945, la peur est peu à peu devenue la première nature de l'homme. Le parcours terrestre de celui-ci a pris l'aspect de ce que le Coran appelle *« un long voyage nocturne »*, comme un cauchemar dont l'humanité ne parvient pas, à ce jour, à entrevoir la fin.

3 La Charte de l'Atlantique avait pourtant promis de *« délivrer l'homme de la peur »* et celle de San Francisco de *« préserver les générations futures du fléau de la guerre »*. Un long chemin reste encore à parcourir pour exorciser cette nouvelle terreur de l'homme qui l'a fait renouer avec celle de ses ancêtres qui craignaient jadis la chute sur leur tête d'un ciel d'orage chargé de foudre. Mais la situation de l'homme du XX^e^ siècle se distingue, à bien des égards, de celle de son ancêtre : il est armé de connaissance ; il s'expose de son propre fait à l'autodestruction ; ses inquiétudes sont plus fondées. Pourtant doué de raison, l'homme n'a jamais été aussi déraisonnable ; son destin se brouille ; sa conscience s'obscurcit ; sa vision se trouble et ses coordonnées éthiques tombent, comme feuilles mortes, de l'arbre de vie.

4 On reconnaître toutefois que l'homme a fait quelques efforts pour sortir de sa nuit noire. Ainsi, l'humanité paraît aujourd'hui du moins, plus soulagées que dans le années 80 où elle se menaçait elle-même de la *« guerre des étoiles »*. Le vent mortel d'une guerre cosmique, totale et hautement sophistiquée, qui désintégrerait notre planète, risquait plus que jamais de souffler sur l'humanité ces années-là. Des engins en orbite dans la banlieue de la Terre pouvaient diriger leur gueule d'enfer nucléaire sur notre globe, pendant que des satellites militaires, de reconnaissance, d'observation, de surveillance ou de communication, pouvaient se multiplier. Le *système mortifère* allait se mettre en place. Le *« gouvernement universel de la mort »*, la *« thanatocratie »*, comme l'avait appelée un spécialiste de l'histoire et de la philosophie des sciences, le Français Michel Serres, se disait prêt à installer ses batteries à toutes les périphéries de la planète. Mais, heureusement la détente, puis la fin de la guerre froide, mirent un terme à ces préparatifs terrifiants.

5 Néanmoins, la prolifération du feu nucléaire n'est pas pour autant maîtrisée et ce, malgré l'existence du Traité de non-prolifération. La peur et la folie peuvent encore à tout moment s'enlacer pour exécuter une danse macabre finale. L'humanité est d'autant plus vulnérable de nos jours, qu'elle est capable de produire des missiles nucléaires en grande quantité.

6 L'homme se fait à lui-même un chantage nucléaire pervers et permanent. Il faut savoir l'en délivrer. La Cour avait le devoir de prendre sa part, si minime soit-elle, de cette œuvre salvatrice pour l'humanité ; elle l'a fait en toute conscience et en toute humanité, compte-tenu des limites que lui imposent d'une part son statut et d'autre part le droit international applicable.

7 Jamais, en effet, la Cour n'aura sans doute autant scruté les éléments les plus complexes d'un problème qu'à l'occasion de l'examen de celui des armes nucléaires. Dans l'élaboration du présent avis, la Cour a été guidée par le sens des responsabilités particulières qui sont les siennes et par sa volonté de dire le droit tel qu'il est, en ne cherchant ni à le noircir, ni à l'embellir. Elle a entendu éviter toute tentation de créer et elle n'est assurément pas sortie de son rôle en pressant les États de légiférer au plus vite pour parachever l'œuvre entreprise par eux jusqu'ici.

8 Cette très importante question des armes nucléaires s'est malheureusement révélée être un domaine où la Cour a dû constater qu'il n'existe pas de réponse immédiate et claire à la question qui lui était posée. Il faut espérer que la communauté internationale saura rendre justice à la Cour d'avoir rempli sa mission — même si sa réponse peut paraître insatisfaisante — et qu'elle s'attache au plus vite à corriger les imperfections d'un droit international qui n'est en définitive que la création des États eux-mêmes. Ces imperfections, la Cour aura eu au moins le mérite de les signaler et d'appeler la société internationale à y remédier.

9 Comme son avis consultatif l'atteste, la Cour n'a à aucun moment perdu de vue que l'arme nucléaire constitue le moyen potentiel de destruction de l'humanité tout entière. Pas un instant, elle n'a omis de prendre en compte cet enjeu éminemment vital pour la survie de l'humanité. Le drame de conscience auquel les uns et les autres ont été confrontés se reflète à bien des égards dans le présent avis. Mais la Cour ne pouvait à l'évidence pas aller au-delà de ce que dit le droit. Elle ne pouvait pas dire ce que celui-ci ne dit pas.

10 Au terme de son avis, la Cour s'est ainsi bornée à un constat, tout en se trouvant dans l'incapacité d'aller au-delà. Certains ne manqueront pas d'interpréter le paragraphe E du dispositif comme envisageant la possibilité pour les États de recourir à l'arme nucléaire dans des circonstances exceptionnelles. Pour ma part, et eu égard à ce qui précède, je me sens en conscience obligé de faire une lecture différente de ce paragraphe, qui m'a permis d'apporter mon soutien à ce texte. Je m'en explique ci-après.

11 Je ne saurais assez insister sur le fait que l'incapacité de la Cour de dépasser le constat auquel elle est parvenue ne peut en aucune manière être interprétée comme une porte entrouverte par celle-ci à la reconnaissance de la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires.

12 La jurisprudence de l'affaire du *Lotus*, que certains ne manqueront pas de ressusciter, mérite d'être très fortement relativisée dans le contexte particulier de la question faisant l'objet du présent avis consultatif. On exagérerait l'importance et on déformerait la portée de cette décision de la Cour permanente si on l'isolait du contexte particulier, à la fois judiciaire et temporel, dans lequel elle est intervenue. La décision en question exprimait sans aucun doute *l'air du temps*, celui

d'une société internationale encore très peu institutionnalisée et régie par un droit international de stricte coexistence, lui-même reflet de la vigueur du principe de la souveraineté de l'État.

13 Il est à peine besoin de souligner que la physionomie de la société internationale contemporaine est sensiblement différente. En dépit de la percée encore limitée du *« supranationalisme »*, on ne saurait nier les progrès enregistrés au niveau de l'institutionnalisation, voire de l'intégration et de la *« mondialisation »*, de la société internationale. On en verra pour preuve la multiplication des organisations internationales, la substitution progressive d'un droit international de coopération au droit international classique de coexistence, l'émergence du concept de *« communauté internationale »* et les tentatives parfois couronnées de succès de subjectivisation de cette dernière. De tout cela, on peut trouver le témoignage dans la place que le droit international accorde désormais à des concepts tels que celui d'obligations *erga ommes*, de règles de *jus cogens* ou de patrimoine commun de l'humanité. A l'approche résolument positiviste, volontariste du droit international qui prévalait encore au début du siècle — et à laquelle la Cour permanente n'a d'ailleurs pas manqué d'apporter son soutien dans l'arrêt susmentionné[1] — s'est substituée une conception objective du droit international, ce dernier se voulant plus volontiers le reflet d'une état de conscience juridique collective et une réponse aux nécessités sociales des États organisés en communauté. A l'évolution de la société internationale elle-même, il convient d'ajouter les progrès enregistrés dans le domaine technologique, qui rendent désormais possible une éradication totale et pratiquement instantanée du genre humain.

14 Par ailleurs, au-delà des éléments de temps et de contexte, tout distingue la décision de la Cour permanente de l'avis de la présente Cour : la nature du problème posé, les enjeux du prononcé et la philosophie sous-jacente aux conclusions retenues. En 1927, la Cour permanente, dans le cadre de l'examen d'une question d'importance beaucoup plus modeste, était en effet arrivée à la conclusion qu'un comportement non expressément interdit par le droit international se trouve autorisé de ce seul fait[2]. Dans le présent avis, au contraire, la Cour ne conclut ni à la licéité ni à l'illicéité de la menace ou de l'emploi de l'arme nucléaire ; des incertitudes quant au droit et aux faits, elle n'infère aucune liberté en la matière. Elle ne suggère pas davantage qu'une telle licence pourrait de quelque manière que ce soit en être déduite. Alors que la Cour permanente avait actionné le seul feu vert de l'autorisation, n'ayant trouvé dans le droit international aucune raison d'actionner le feu rouge de l'interdiction, la Cour actuelle ne s'estime en mesure d'actionner ni l'un ni l'autre de ces signaux.

15 Ainsi la Cour, dans le présent avis, fait preuve de beaucoup plus de circonspection que sa devancière dans l'affaire du *Lotus*, quand elle affirme aujourd'hui que ce qui n'est pas expressément prohibé par le droit international n'est pas pour autant autorisé.

16 Tout en se prononçant ni pour la licéité de la menace ou de l'emploi de l'arme nucléaire, ni pour leur illicéité, la Cour prend acte, dans son avis, de l'existence d'un processus très avancé de mutation du droit international en la matière, ou, en d'autres termes, d'une tendance actuelle à la substitution d'une norme de droit international à une autre, la première n'existant pas encore et la seconde n'existant déjà plus. Encore une fois, si la Cour, en tant qu'organe judiciaire, a estimé ne pas pouvoir aller au-delà d'un tel constat, les États ne sauraient y voir, à mon avis, une quelconque autorisation d'agir à leur guise.

17 La Cour est évidemment consciente du caractère à première vue insatisfaisant de sa réponse à l'Assemblée générale. Cependant, si la Cour peut laisser l'impression à certains qu'elle s'est arrêtée à mi-chemin de la tâche qui lui a été confiée, je suis au contraire d'avis qu'elle a rempli sa mission en allant, dans sa réponse à la question posée, jusqu'où les éléments à sa disposition lui permettaient d'aller.

18 Dans la seconde phrase du paragraphe E du dispositif de l'avis, la Cour indique qu'elle est parvenue à un point de son raisonnement qu'elle ne peut dépasser qu'en s'exposant au risque d'adopter une conclusion qui irait au-delà de ce qui lui paraît légitime. C'est là la position de la Cour en tant que corps judiciaire. Nombre de juges ont adhéré à cette position mais sans doute chacun avec une approche et une interprétation qui lui sont propres. On aura sûrement observé que la répartition des voix, tant en faveur que contre le paragraphe E, n'a nullement obéi à un clivage géographique, ce qui est un signe d'indépendance des membres de la Cour, que je me plais à souligner. Ayant ainsi expliqué le sens qu'il y a lieu de reconnaître selon moi au prononcé de la Cour, je voudrais maintenant revenir brièvement sur les raisons de fond qui m'ont mené à y adhérer.

19 Le droit international humanitaire est un corpus de règles particulièrement exigeant et ses dernières ont vocation à s'appliquer en toutes circonstances. La Cour l'a pleinement reconnu.

20 Les armes nucléaires paraissent bien — du moins en l'état actuel de la science — de nature à faire des victimes indiscriminées, confondant combattants et non-combattants et causant de surcroît des souffrances inutiles aux uns comme aux autres. *L'arme nucléaire, arme aveugle, déstabilise donc par nature le droit humanitaire, droit du discernement dans l'utilisation des armes. L'arme nucléaire, mal absolu, déstabilise le droit humanitaire en tant que droit du moindre mal. Ainsi l'existence même de l'arme nucléaire constitue un grand défi à l'existence même du droit humanitaire*, sans compter les effets à long terme dommageables pour l'environnement humain dans le respect duquel *le droit à la vie* peut s'exercer. A moins que la science ne parvienne à découvrir l'arme nucléaire *« propre »* qui frapperait le combattant en épargnant le non-combattant, il est clair que l'arme nucléaire a des effets indiscriminés et constitue un défi absolu au droit humanitaire. *Guerre*

*nucléaire et droit humanitaire paraissent par conséquent deux antithèses qui s'excluent radicalement, l'existence de l'un supposant nécessairement l'inexistence de l'autre.*

**21** Il ne fait pas de doute pour moi que la plupart des principes et règles du droit humanitaire et, en tout cas, les deux principes interdisant l'un l'emploi des armes à effets indiscriminés et l'autre celui des armes causant des maux superflus, font partie du *jus cogen*. La Cour a évoqué cette question dans le présent avis ; mais elle a toutefois déclaré qu'elle n'avait pas à se prononcer sur ce point dans la mesure où la question de la nature du droit humanitaire applicable aux armes nucléaires ne rentrait pas dans le cadre de la demande que lui a adressée l'Assemblée générale des Nations unies. La Cour n'en a pas moins expressément considéré ces règles fondamentales comme *« des règles intransgressibles du droit international coutumier »*[3].

**22** Le droit à la survie de l'État est lui aussi un droit fondamental et s'apparente, à maints égards, à un droit *« naturel »*. Cependant, la légitime défense — fût-elle exercée dans des conditions extrêmes mettant en cause la survie même d'un État — ne peut engendrer une situation dans laquelle un État s'exonérerait lui-même du respect des normes *« intransgressibles »* du droit international humanitaire. Il peut donc se produire, dans certaines circonstances, une opposition irréductible, une collision frontale de principes fondamentaux dont l'un ne saurait se réduire à l'autre. Il reste que l'emploi de l'arme nucléaire par un État dans des circonstances où sa survie est en jeu risque à son tour de mettre en danger la survie de l'humanité tout entière, précisément du fait de l'engrenage de la terreur et de l'escalade dans l'emploi de telles armes. On manquerait par conséquent de la plus élémentaire prudence si on plaçait sans hésitation la survie d'un État au-dessus de toutes autres considérations, et en particulier au-dessus de la survie de l'humanité elle-même.

**23** Comme la Cour l'a reconnue, l'obligation de négocier de bonne foi un désarmement nucléaire concerne les quelques 182 États parties au Traité de non-prolifération. Il me paraît pour ma part possible d'aller au-delà de cette conclusion et d'affirmer qu'il existe en réalité une double *obligation générale*, opposable *erga omnes*, de négocier de bonne foi et de parvenir au résultat recherché. Il n'est en effet pas déraisonnable de penser qu'eu égard à l'unanimité, au moins formelle, qui prévaut en ce domaine, cette double obligation de négocier de bonne foi et de parvenir au résultat prévu a désormais revêtu, après cinquante ans, *un caractère coutumier*. Pour le reste, je partage entièrement l'opinion de la Cour quant à la porté juridique de cette obligation. Je me contenterai seulement de souligner une fois encore toute l'importance du but à atteindre compte-tenu en particulier des incertitudes qui subsistent encore. La Cour devait à l'évidence le dire. Eu égard au lien très étroit que cette question entretient, par le fait des choses, avec celle de la licéité ou de l'illicéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, on ne saurait reprocher à la Cour d'avoir statué *ultra petita*. Cette dernière notion est en tout état de cause étrangère à la procédure consultative.

**24** La solution dégagée par le présent avis consultatif fait le constat sans complaisance de la réalité juridique, tout en exprimant et traduisant fidèlement l'espoir partagé par tous, peuples et États, que *le but ultime de toute action dans le domaine des armes nucléaires restera toujours le désarmement nucléaire, que ce but n'est plus utopique et qu'il est du devoir de tous de le rechercher plus activement que jamais.* De l'existence de cette volonté d'engagement dépend le destin de l'homme, car comme l'écrivait Albert Einstein, *« le sort de l'humanité sera celui qu'elle méritera »*[4]. ▲

1) *« Le droit international régit les rapports entre des États indépendants. Les règles de droit liant les États procèdent donc de la volonté de ceux-ci, volonté manifestée dans des conventions ou dans des usages acceptés généralement comme consacrant des principes de droit et établis en vue de régler la coexistence de ces communautés indépendantes ou en vue de la poursuite de buts communs »*, affaire du *Lotus*, arrêt n° 9 du 7 septembre 1927, CPJI, série A n° 10, p. 18.

2) *« La Cour doit donc, en tout état de cause, examiner s'il existe, oui ou non, une règle de droit international limitant la liberté des États d'étendre la juridiction pénale de leurs tribunaux à une situation réunissant les circonstances du cas d'espèce »* (*ibid.*, p. 21) ; et la Cour de conclure : *« Il y a donc lieu de constater qu'aucun principe de droit international, dans le sens de l'article 15 de la Convention de Lausanne du 24 juillet 1923, ne s'oppose à l'exercice des poursuites pénales dont il s'agit. En conséquence, la Turquie, en intentant en vertu de la liberté que le droit international laisse à tout État souverain, les poursuites pénales en question, n'a pu, en l'absence de pareils principes, agir en contradiction des principes du droit international aux termes du compromis »* (*ibid.*, p. 31).

3) Voir le paragraphe 79 de l'avis ainsi libellé. « C'est sans doute parce qu'un grand nombre de règles du droit humanitaire applicable dans les conflits armés sont si fondamentales pour le respect de la personne humaine et pour des *« considérations élémentaires d'humanité »*, selon l'expression utilisée par la Cour dans son arrêt du 9 avril 1949 rendu en l'affaire du *Détroit de Corfou* (*CIJ Recueil 1949*, p. 22), que la convention IV de La Haye et les conventions de Genève ont bénéficié d'une large adhésion des États. Ces règles fondamentales s'imposent d'ailleurs à tous les États, qu'ils aient ou non ratifié les instruments conventionnels qui les expriment, parce qu'*elles constituent des principes intransgressibles du droit international coutumier* » (les italiques sont de moi).

4) Albert Einstein, *Comment je vois le monde*, traduction du colonel Cros, Paris, Flammarion, p. 84.

# Rapport de la Commission de Canberra

*En novembre 1995, le gouvernement australien a invité plusieurs experts et responsables politiques à proposer des mesures concrètes en vue d'un monde libre d'armes nucléaires, qui prennent en compte le problème du maintien de la stabilité et de la sécurité pendant la période transitoire et après que cet objectif ait été réalisé. En août 1996, cette commission indépendante a rendu son rapport. Nous en publions les principaux extraits.*

## Déclaration

Le pouvoir de destruction des armes nucléaires est immense. Toute utilisation en serait catastrophique. Les armes nucléaires présentent une menace intolérable pour l'humanité toute entière et pour l'environnement. des dizaines de milliers de ces armes, fabriquées à l'époque de la plus vive confrontation subsistent encore dans les arsenaux. Ce temps est révolu, néanmoins on continue d'affirmer qu'elles sont utiles.

Ces réalités sont évidentes, mais leurs implications ont été obscurcies. Il ne fait aucun doute que, si les peuples du monde étaient plus avertis du danger des armes nucléaires et des conséquences de leur emploi, ils les refuseraient, et ne permettraient pas à leurs gouvernements de continuer à en détenir ou en acquérir en leur nom, même en prétendant qu'elles sont nécessaires à leur propre défense.

Les armes nucléaires sont détenues par une poignée d'États qui affirment que seules ces armes procurent la garantie de sécurité, et se réservent cependant pour eux seuls le droit d'en posséder. Cette situation est hautement discriminatoire et donc instable ; cela ne saurait être soutenu. La possession d'armes nucléaires par un État est une incitation à en acquérir pour les autres États.

Le monde est confronté aux menaces de la prolifération nucléaire et du terrorisme nucléaire. Ces menaces grandissent. Elles doivent disparaître.

Pour ces raisons, une vérité essentielle est que les armes nucléaires diminuent la sécurité de tous les pays. En fait, les États qui en possèdent sont devenus eux-mêmes des cibles pour les armes nucléaires.

L'occasion existe maintenant, peut-être sans précédent et sans retour, de faire le choix clair et nouveau de permettre au monde de mener ses affaires sans armes nucléaires et dans le respect des principes de la Charte des Nations unies.

Les membres de la Commission de Canberra appellent les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, la France et la Chine à donner l'exemple en s'engageant, sans équivoque, vers l'élimination de toutes les armes nucléaires. Un tel engagement relancerait le processus de la façon la plus nette et la plus créatrice. Tous les autres gouvernements ne pourraient que se joindre à cet engagement et contribuer à son accomplissement.

La Commission a repéré un ensemble de décisions qui peuvent être prises immédiatement et qui, en conséquence, rendraient le monde plus sûr.

La Commission a aussi défini les mesures concrètes qui peuvent être prises pour amener à une élimination vérifiable des armes nucléaires et assurer toute garantie quant aux matériaux nucléaires à usage militaire.

Un monde libéré des armes nucléaires peut être assuré et maintenu par un engagement politique, et pérennisé grâce à une structure juridique permanente et contraignante.

## Recommandations

La Commission de Canberra est convaincue que des efforts déterminés doivent être faits sans délai pour débarrasser le monde des armes nucléaires et de la menace qu'elles représentent pour lui. Le pouvoir de destruction des armes nucléaires est immense. Toute utilisation en serait catastrophique.

L'affirmation que les armes nucléaires peuvent être détenues à perpétuité et jamais utilisés — ni par accident ni volontairement — défie toute vraisemblance. La seule protection totale est l'élimination des armes nucléaires et l'assurance qu'on n'en fabriquera jamais plus.

La fin de l'affrontement bipolaire n'a pas fait disparaître le risque d'une catastrophe nucléaire. À certains égards le risque de fonctionnement par accident ou par

## Membres de la Commission

**Celso Amorim**
*Ambassadeur, représentant permanent du Brésil aux Nations unies à New York.*

**Lee Butler**
*Général, ancien commandant en chef de la force stratégique aérienne américaine.*

**Richard Butler**
*Ambassadeur, représentant permanent de l'Australie aux Nations unies à New York.*

**Michael Carver**
*Chef d'état-major. Angleterre*

**Jacques-Yves Cousteau**
*Capitaine, environnementaliste. France*

**Jayantha Dhanapala**
*Ambassadeur du Sri-Lanka aux Etats-Unis.*

**Rolf Ekeus**
*Ambassadeur de la Suède auprès de le Conférence de sécurité et de coopération en Europe*

**Nabil Elaraby**
*Ambassadeur, représentant permanent de l'Egypte aux Nations unies à New York.*

**Ryukichi Imai**
*Professeur japonais, conseiller à la commission de l'énergie atomique, membre du comité de direction du Sipri.*

**Ronald McCoy**
*Obstétricien en Malaisie, responsable de l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (IPPNW).*

**Robert McNamara**
*Ancien secrétaire à la défense des Etats-Unis.*

**Robert O'Neill**
*Professeur de l'histoire des guerres, directeur de l'International Institute of Strategic Studies (IISS).*

**Qian Jiadong**
*Ambassadeur, représentant de la Chine populaire à la Conférence du désarmement.*

**Michel Rocard**
*Ancien premier ministre français*

**Joseph Rotblat**
*Professeur de physique nucléaire, Prix nobel de la paix en 1995, président de Pugwash.*

**Roald Sagdeev**
*Professeur de physique, dernier directeur de l'Institut de recherche de l'espace à l'Académie des sciences de l'Union soviétique.*

**Britt Theorin**
*Présidente du Bureau international de la paix (BIP), députée européenne de la Suède.*

erreur de calcul s'est accru. Un bouleversement politique ou la défaillance de l'autorité gouvernementale dans un État détenteur d'armes nucléaire pourrait désorganiser les systèmes actuels de sûreté de manœuvre et de contrôle des armes nucléaires et des matériaux nucléaires, aggravant les « *chances* » de désastre. Le même destin pourrait arriver à d'autres États ou groupes sous-étatiques dotés d'une moindre capacité à développer des armes nucléaires ou à ceux qui cherchent à développer une telle capacité à l'avenir.

Les armes nucléaires ont longtemps été considérées comme étant trop destructrices et non-discriminatoires pour garantir des résultats précis sur le champ de bataille. Le pouvoir de destruction des armes nucléaires est si grand qu'elles sont militairement inutilisables contre un adversaire pareillement pourvu, sauf à croire qu'elles dissuadent l'ennemi d'utiliser des armes nucléaires. La possession des armes nucléaires n'a pas empêché, des guerres, dans diverses régions, impliquant directement ou indirectement les grandes puissances. Elles ont été jugées impropres à être utilisées, même quand ces puissances subissaient l'humiliation d'une retraite militaire.

Aucun État nucléaire n'a été ou n'est prêt à proclamer comme élément de sa politique nationale qu'il répondrait à l'usage d'armes chimiques ou biologiques avec des armes nucléaires. La solution de ces problèmes réside dans le renforcement et la mise en œuvre effective d'une adhésion universelle à la Convention sur les armes chimique et à la Convention sur les armes biologiques, avec une importance particulière à la détection précoce des agissements frauduleux. La réplique à une violation devrait être multilatérale.

Ainsi, l'unique utilité militaire supposée qui reste aux armes nucléaires est de dissuader les autres d'y avoir recours. Une telle utilité suppose la perpétuation des armes nucléaires. Elle disparaîtrait totalement si les armes nucléaires étaient élimées.

## Un nouveau climat pour l'action

Les armes nucléaires sont détenues par une poignée d'États qui affirment que seules ces armes procurent la garantie de sécurité, et se réservent cependant pour eux seuls le droit d'en posséder. Cette situation est hautement discriminatoire et donc instable ; cela ne saurait être soutenu. La possession d'armes nucléaires par un État est une incitation à en acquérir pour les autres États.

Au cours des années soixante, le monde considérant la perspective de douzaines d'États nucléaires recula d'horreur et repoussa cela. Le résultat fut le Traité de non-prolifération (TNP) de 1968 avec sa promesse d'un monde libéré de ces armes. La réussite globale du TNP et des autres systèmes de non-prolifération a été une satisfaction, mais elle a été difficilement obtenue, et n'est aucunement garantie. La perspective d'une reprise de la prolifération horizontale est devenue une réalité.

La prolifération des armes nucléaires est, pour la sécurité, un des défis les plus pressant auquel la communauté internationale est confrontée. En dépit de l'impact du système international de non-prolifération nucléaire, la déconcertante réalité est que plusieurs États ont fait, et quelques-uns continuent de le faire en secret, des efforts pour développer des arsenaux nucléaires. La possibilité pour des groupes terroristes d'acquérir des armes ou des matériaux nucléaires est une menace croissante pour la communauté internationale.

Le fin de la guerre froide a créé un climat nouveau, une occasion nouvelle, pour une action internationale en